



AUTORITÉ DE
RÉGULATION DES
MARCHÉS PUBLICS
PRESIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

REPUBLIQUE DU BENIN

-----***-----

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----***-----

AUTORITE DE REGULATION DES
MARCHES PUBLICS (ARMP)

-----***-----

Adresse postale : 08 BP 0791
Tel : +229 30 50 57/ 21 30 50 56
Adresse mail : contact@armp.bj
Site web: www.armp.bj

-----***-----



MISSION D'AUDIT INDEPENDANT DES MARCHES
PUBLICS DE L'AGENCE NATIONALE
D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE EN
MILIEU RURAL (ANAEPMR) AU TITRE DE LA GESTION
BUDGÉTAIRE 2023

**RAPPORT DEFINITIF DE LA MISSION D'AUDIT DE CONFORMITE ET DE
MATERIALITE**

Mission réalisée par le Groupement de Cabinets



Siège Social : Parcelle « k » Lot 210 Godomey quartier Wlaba, Commune d'Abomey Calavi, Bénin
Tél : (00229) 01 95 19 07 57 / (00229) 01 20 22 43 63 / **Email** : cabinetbelmag@gmail.com

&

0121324746 / 03BP 1678 Cotonou
everest@everest-expertises.com

Décembre 2025

i. Résumé exécutif

Le présent résumé exécutif synthétise les résultats clés issus de l'audit des marchés publics de l'Autorité Contractante l'**Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEMPR)** pour l'exercice **(2023)**. L'analyse a été conduite selon la méthodologie définie dans le **Référentiel d'audit 2025**, en s'appuyant sur des grilles de vérification normées et des outils de mesure de la performance.

⇒ Volume de marchés analysés :

Au total, onze **(11) marchés** ont été recensés pour un montant global de six milliards cinq cent quatre-vingt-huit millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent soixante-sept **(6 588 898 267) FCFA**. L'échantillon retenu pour l'audit comprend **cinq (05) marchés**, représentant **(45,45) %** du nombre total et **(88,36) %** de la valeur totale, soit un montant cumulé de cinq milliards huit cent vingt-deux millions cent dix-huit mille deux cent trente-trois **(5 822 118 233) FCFA**.

⇒ Complétude documentaire pour l'auditabilité des marchés :

L'analyse de la complétude documentaire pour l'auditabilité des marchés s'appuie sur la vérification des pièces obligatoires dont l'absence a d'incidence sur la conformité des procédures de passation et d'exécution du marché. Sur les **cinq (05) marchés sélectionnés**, les **cinq (05)** ont été jugés **auditables**, avec un taux moyen de disponibilité de pièces obligatoires de **100%**.

⇒ Résultats de conformité :

À l'issue des vérifications, **cinq (05) marchés** ont été déclarés **conformes**, représentant **(100) %** des marchés auditables.

⇒ Synthèse des constats et appréciations globales

N°	Domaine évalué	Niveau de conformité (%)	Opinion	Observations clés
1	Complétude des documents requis pour l'auditabilité de la procédure de passation et de l'exécution	100%	Très satisfaisant	La majorité des pièces requises pour l'auditabilité est mise à la disposition de la mission d'audit
2	Conformité de la planification, la mise en place, l'organisation et le fonctionnement interne de l'autorité contractante	100%	Très satisfaisant	La mission note un respect global de l'ensemble des exigences juridiques applicables en la matière
3	Conformité de la procédure de passation et de l'exécution	100%	Très satisfaisant	La mission note un respect global de l'ensemble des exigences juridiques applicables en la matière

Source : Tableau de synthèse des constats et appréciations globales

⇒ **Recommandations clés :**

Suite à l'évaluation des différents domaines de la gestion des marchés publics, et compte tenu du niveau de conformité global jugé satisfaisant, les recommandations suivantes sont proposées afin de renforcer la performance et la qualité des procédures :

1- Complétude des documents requis pour l'auditabilité de la procédure de passation et de l'exécution

Il est recommandé de maintenir de façon permanente le renforcement le système de classement et d'archivage des documents relatifs aux marchés publics. Cela contribuera à garantir une traçabilité complète et à faciliter les audits futurs.

2- Conformité de la planification, de l'organisation et du fonctionnement interne de l'Autorité Contractante

Il est conseillé de poursuivre les efforts de formation et de renforcement des capacités du personnel en matière de gestion des marchés publics. Par ailleurs, la mise en place d'un mécanisme d'évaluation régulière du fonctionnement interne permettrait d'identifier de manière proactive d'éventuelles améliorations, contribuant ainsi à l'efficacité et à la fiabilité du dispositif interne.

3- Conformité de la procédure de passation et de l'exécution

Il est recommandé de continuer à actualiser les procédures internes en fonction des évolutions légales et réglementaires. Il serait également utile d'encourager la documentation systématique de toutes les étapes de la passation et de l'exécution des marchés afin de renforcer la transparence, la traçabilité et la facilité des contrôles et audits futurs.

ii. Difficultés rencontrées lors de la mission d'audit

La mission d'audit s'est déroulée dans de bonnes conditions et a permis d'atteindre pleinement ses objectifs. Cependant, quelques contraintes mineures ont été relevées au cours de la réalisation de la mission :

- Certaines informations ont demandé des clarifications auprès des services concernés afin de garantir l'exactitude et la fiabilité des données collectées.
- La disponibilité de certains interlocuteurs a parfois été limitée en raison de leurs obligations professionnelles, ce qui a impliqué une planification adaptée des entretiens ;
- Le délai très court imparti pour la réalisation de la mission vu le nombre de marchés à contrôler et les diligences à mettre en œuvre.



TABLE DES MATIERES

ABREVIATIONS ET ACCRONYMES	5
1 Introduction.....	7
2 Cadre juridique et normatif de référence	8
3 Objectifs assignés à la mission d'audit	9
3.1 Objectif général de la mission.....	9
3.2 Objectifs spécifiques de la mission	9
4 Méthodologie de l'audit et outils d'évaluation utilisés.....	10
4.1 Méthodologie de l'audit de conformité et de matérialité	10
4.2 Outils d'évaluation utilisés.....	13
5 Présentation des Données Globales des Marchés et des Modes de Passation	16
5.1 Présentation des Données Globales des Marchés	16
5.2 Répartition des marchés selon les modes de passation.....	16
6 Respect des procédures de passation des marchés publics	18
6.1 Évaluation de la planification, de la mise en place, de l'organisation et du fonctionnement de l'ANAEPMR en matière de marchés publics	18
6.1.1. <i>Vérification de l'existence des documents obligatoires requis pour la planification, la mise en place, l'organisation et le fonctionnement de l'Autorité Contractante en matière de marchés publics</i>	<i>18</i>
6.1.2. <i>Analyse de la mise en place, de l'organisation et du fonctionnement des organes de passation et de contrôle de l'Autorité Contractante</i>	<i>20</i>
6.1.3. <i>Vérification de la conformité du plan de passation des marchés (PPM) de l'Autorité Contractante et de ses éventuelles révisions successives</i>	<i>20</i>
6.2 Évaluation de la procédure de passation des marchés sélectionnés.....	21
6.2.1 <i>Échantillonnage des marchés à auditer.....</i>	<i>21</i>
6.2.2 <i>Auditabilité des marchés sélectionnés dans la procédure de passation</i>	<i>22</i>
6.2.3 <i>Appréciation de la conformité de la procédure de passation des marchés auditables.....</i>	<i>23</i>
6.3 Évaluation de la procédure d'exécution des marchés sélectionnés.....	36
6.3.1 <i>Vérification de la conformité de la gestion administrative générale de l'exécution des marchés sélectionnés</i>	<i>36</i>
6.3.2 <i>Évaluation du respect des délais d'exécution des marchés sélectionnés.....</i>	<i>37</i>
6.3.3 <i>Appréciation finale de la gestion administrative et technique d'exécution</i>	<i>38</i>
6.3.4 <i>Commentaire de l'autorité contractante (sur la conformité de la gestion administrative, technique et du respect des délais d'exécution des marchés sélectionnés).....</i>	<i>40</i>
6.3.5 <i>Vérification de la conformité de la gestion administrative particulière de l'exécution des marchés.....</i>	<i>40</i>
6.4 Appréciation générale de la conformité des procédures de passation et d'exécution	41
6.5 Vérification de la mise en œuvre des recommandations des missions d'audit précédentes	43
6.6 Vérification de la mise en œuvre des décisions de l'ARMP pour les marchés ayant fait l'objet de recours.....	44
6.7 Vérification de la matérialité des marchés sélectionnés et, le cas échéant, d'autres marchés désignés.....	45
7 CONCLUSION.....	47
8 ANNEXES.....	48

ABREVIATIONS ET ACCRONYMES

AC	Autorité Contractante
ANAEMPR	Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural
AMI	Avis à Manifestation d'Intérêt
AOF	Attributions, Organisation et Fonctionnement
AOOI	Appel d'Offre Ouvert International
AOON	Appel d'Offre Ouvert National
AOR	Appel d'Offres Restreint
APCMP	Avis Public à Candidature de Marchés Publics
ARMP	Autorité de Régulation des Marchés Publics
CCMP	Cellule de Contrôle des Marchés Publics
COE	Commission d'Ouverture et d'Evaluation/Comité d'Ouverture et d'Evaluation
DAC	Dossier d'Appel à Concurrence
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DC	Demande de Cotation
DCMP	Délégué du Contrôle des Marchés Publics
DNCMP	Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics
DP	Demande de Propositions
DRP	Demande de Renseignements et de Prix
ED	Entente Directe
PPMP	Plan de Passation des Marchés Publics
PRMP	Personne Responsable des Marchés Publics
PV	Procès-Verbal
SCBD	Sélection dans le Cadre d'un Budget Déterminé
SCI	Sélection de Consultants Individuels
SED	Sélection par Entente Directe
SFQ	Sélection Fondée sur la Qualité
SFQC	Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût
SFQC	Sélection Fondée sur les Qualifications du Consultant
SMC	Sélection au Moindre Coût
S/PRMP	Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics
TDR	Termes de Référence

LETTRE INTRODUCTIVE**Abomey-Calavi, le 30 décembre 2025**

N°002A /2025/BELMAG Sarl/DG/ DT/CDAF/SPM/AD

A**Monsieur le Président de l'Autorité de
Régulation des Marchés Publics**Cotonou – BENIN

Objet : Mission d'audit indépendant des marchés publics passés au titre de la gestion budgétaire 2023 -
**Dépôt du rapport définitif de la mission de l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau
Potable en Milieu Rural (ANAEMPR)**

Monsieur le Président,

Dans le cadre du contrat de prestation n°2039/PR/ARMP/PRMP/S-PRMP du 27/10/2025 qui nous a été confié par votre Autorité, nous avons réalisé la mission d'audit technique indépendant des marchés publics au titre de la gestion budgétaire de l'année 2023. Cette mission s'inscrit pleinement dans le cadre de la **loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 relative aux marchés publics et de ses décrets d'application**, qui définissent les règles de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics au Bénin, et qui visent à garantir la transparence, l'efficacité et la régularité dans la gestion des fonds publics.

L'objectif principal de cette mission était d'évaluer la conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés publics avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur, d'identifier les points forts et les insuffisances, et de formuler des recommandations concrètes susceptibles d'améliorer la performance et la fiabilité du dispositif de gestion des marchés publics.

Le présent rapport présente les travaux effectués à l'**Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEMPR)**, les observations relevées ainsi que les recommandations formulées afin de fournir à votre autorité des éléments objectifs pour renforcer les mécanismes de contrôle et soutenir la mise en œuvre d'actions correctives lorsque cela est nécessaire.

Nous espérons que ce rapport contribuera significativement à renforcer la qualité de la gestion des marchés publics au Bénin et à soutenir vos efforts pour instaurer une culture de conformité, de responsabilité et de transparence dans la gestion des fonds publics, conformément aux exigences de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020.

Tout en vous souhaitant une très bonne réception, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

**Elvire AGBASSAGAN***Juriste, Spécialiste en Passation des
Marchés Publics*

1 Introduction

Dans le cadre du suivi et du contrôle de la régularité des procédures de passation et d'exécution des marchés publics au titre de l'exercice 2023, et en vue d'apprécier la conformité desdites procédures au regard des exigences du cadre réglementaire national et du référentiel d'audit 2025 de l'ARMP, la présente mission d'audit a été conduite au sein de **l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEPMR)**. Cet audit s'inscrit dans la volonté d'assurer une gestion transparente, conforme à la réglementation en vigueur, et orientée vers la performance de la commande publique.

Le présent rapport présente la substance des travaux d'audit auprès de **l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEPMR)**. Il sera articulé en 08 rubriques : (i) : Introduction ; (ii) : Cadre Juridique et Normatif de Référence (iii) : Objectifs assignés à la mission ; (iv) Méthodologie de l'audit et outils d'évaluation utilisés ; (v) : Présentation des données Globales des Marchés et des Modes de Passation ; (vi) : Respect des procédures de passation des marchés publics ; (vii) : Conclusion et (viii) : Annexes.



2 Cadre juridique et normatif de référence

Le cadre légal et réglementaire des marchés publics applicable aux marchés sous revue au niveau de l'**Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEMR)** et regroupe toute une série de dispositions juridiques à valeur législative et réglementaire en vigueur au moment de la conduite des différents processus contractuels par l'Autorité Contractante.

Comme proposé dans son approche méthodologique, la mission de revue a commencé par une revue documentaire, notamment du cadre juridique applicable, dont les documents ont été utilisés pour évaluer les marchés passés en revue.

Il ressort de cette analyse que, pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, le texte en vigueur et applicable aux marchés publics au Bénin est la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin. Cette loi fixe les règles générales relatives à la passation, à l'exécution, au contrôle et à la régulation des marchés publics, tout en précisant le rôle et les attributions des différents acteurs du système. Ce cadre législatif est complété par onze décrets d'application du 23 décembre 2020 de ladite loi, qui précisent les modalités pratiques de mise en œuvre des dispositions du Code, notamment en matière de développement du cadre institutionnel de la passation, de contrôle et de la régulation des marchés publics, de planification, de procédure, de gestion contractuelle et de contrôle.

Du point de vue normatif, la mission de revue s'est également appuyée sur :

- le référentiel d'audit ARMP 2025.
- les décisions rendues par l'ARMP ;
- Les outils type élaborés par l'ARMP qui servent de documents d'appui pour la mise en œuvre des exigences légales et qui fournissent des orientations techniques précises à l'intention des autorités contractantes et autres acteurs de la commande publique ;
- les manuels de procédures de passation et de contrôle des marchés publics.

Par ailleurs, Les conventions de financement conclues avec les partenaires techniques et financiers (PTF) qui introduisent des dispositions spécifiques, notamment en ce qui concerne les règles de passation, de sélection ou d'exécution des marchés financés sur ressources extérieures ont également servi de base pour les vérifications nécessaires. Ces exigences sont prises en compte pour garantir la conformité des procédures mises en œuvre dans le cadre de ces financements.



3 Objectifs assignés à la mission d'audit

3.1 Objectif général de la mission

L'objectif général de la mission est de réaliser l'audit technique indépendant pour apprécier la conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés publics des exercices budgétaires 2023, au regard des exigences du cadre réglementaire national, en se référant rigoureusement au Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP.

3.2 Objectifs spécifiques de la mission

Dans la logique des TdRs et du référentiel, la mission aura de façon spécifique à :

- Vérifier la disponibilité et la complétude des documents requis pour l'audit (auditabilité des marchés) ;
- Vérifier l'existence et l'utilisation des outils de traçabilité documentaire (registres obligatoires, archivage, etc.) ;
- Vérifier la conformité des procédures de passation des marchés publics (de la planification à l'attribution) à la réglementation en vigueur ;
- Évaluer l'efficacité des contrôles existants relatifs à la planification, à la passation et à l'exécution des marchés, y compris les processus de validation par les organes de contrôle compétents (CCMP/DNCMP, etc.) et d'approbation ;
- Apprécier la conformité de l'exécution administrative, financière et technique des marchés sélectionnés, notamment en ce qui concerne les avenants, le règlement financier et le respect des délais d'exécution ;
- Vérifier l'application effective des décisions de l'ARMP, le cas échéant ;
- Apprécier le respect des délais de passation et d'exécution des marchés ;
- Identifier d'éventuels indices de collusion ou de conflits d'intérêt, notamment à travers l'indice d'alerte défini dans le Référentiel ;
- Vérifier l'existence d'éventuels indices de fractionnement des marchés en vue de contourner les seuils réglementaires de procédure ;
- Évaluer la performance globale des autorités contractantes auditées, les classer selon les grilles d'appréciation du Référentiel et établir une cartographie des risques ;
- Évaluer la prise en compte des recommandations formulées lors des audits précédents ;
- Formuler des recommandations concrètes.



4 Méthodologie de l'audit et outils d'évaluation utilisés

4.1 Méthodologie de l'audit de conformité et de matérialité

Pour la conduite de la mission d'audit de conformité et de matérialité, la démarche méthodologique a été essentiellement basée sur :

- les précisions des termes de référence qui nous sont soumises ;
- le référentiel d'audit ARMP 2025.
- la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 et ses décrets d'application ;
- les manuels de procédures de passation et de contrôle des marchés publics de l'ARMP.

De plus, la démarche s'est appuyée sur des techniques visant à identifier et évaluer les risques liés aux marchés publics, tout en veillant au respect des éléments suivants :

- ✓ Respect des normes édictées dans les conventions de financement conclues avec les partenaires techniques et financiers (PTF) véhiculant des dispositions spécifiques concernant les règles de passation, de sélection ou d'exécution des marchés financés sur ressources extérieures
- ✓ Respect des phases d'exécution prévues ;
- ✓ Respect des bonnes pratiques comme la tenue des réunions de cadrage, de clôture et de débriefing de la mission en présence du commanditaire ;
- ✓ Vérification de la conformité physique des travaux avec les PV de réception provisoire et définitive.

Pour y parvenir, la mission a été réalisée essentiellement en trois grandes phases :

- ❖ l'analyse des données globales des marchés et des modes de passation retenus par les autorités contractantes ;
- ❖ l'évaluation de la conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés, permettant d'identifier les écarts et les bonnes pratiques ;
- ❖ la synthèse des résultats pour formuler des recommandations opérationnelles.

1ère phase : l'analyse des données globales des marchés et des modes de passation retenus par les autorités contractantes.

Elle est subdivisée en deux (02) sous phases :

Sous phase 1 : Réunion de cadrage

Une réunion de cadrage a été organisée au démarrage de la mission et dès réception de l'ordre de service pour clarifier les objectifs, le périmètre, les attentes, les contraintes, et les modalités de déroulement de



la mission d'audit. Elle a aussi permis de valider la compréhension commune des enjeux et un accord a été trouvé sur les conditions pratiques de la réalisation de la mission.

Sous phase 2 : Collecte des données et revue documentaire

Ici la mission a procédé à la collecte de la liste de tous les marchés passés par l'autorité contractante au cours de l'année sous revue. Elle a ensuite fait la demande de la mise à disposition de tous les documents nécessaires relatifs aux marchés et précisés aux annexes A1, A2 et A3 du référentiel de l'audit. Après l'étape de collecte, les données globales relatives aux marchés passés par l'autorité contractante au cours de l'année audité ont été structurées en distinguant les marchés selon les modes de passation utilisés et la nature des marchés afin de pouvoir mettre en évidence la fréquence d'utilisation des modes de passation ; d'identifier un éventuel recours excessif ou injustifié à des procédures non concurrentielles ; de vérifier l'adéquation entre le type de marché et la procédure utilisée.

2^{ème} phase : évaluation de la conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés, permettant d'identifier les écarts et les bonnes pratiques

Cette deuxième phase sera en trois (03) sous-phases

Sous-phase 1 : Évaluation de la planification, de la mise en place, de l'organisation et du fonctionnement de l'Autorité Contractante en matière de marchés publics

Il s'agit ici d'abord d'apprécier la capacité organisationnelle de l'autorité contractante à planifier et encadrer la gestion des marchés publics. La mission s'est donc focalisée d'abord sur l'analyse de la structuration des organes intervenant dans la chaîne de passation, leur mode de fonctionnement, et la qualité de la planification des acquisitions avant de se pencher sur la régularité des opérations conduites depuis la préparation des dossiers jusqu'à l'attribution des marchés audités, conformément aux dispositions de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin et ses décrets d'application.

Sous-phase 2 : Évaluation de la procédure de passation des marchés sélectionnés

Cette 2^{ème} sous phase se basera sur :

- l'échantillonnage retenu, constitué de manière à être représentatif des marchés passés par l'autorité contractante, avec une sélection portant sur au moins 50 % du nombre total des marchés passés
- la disponibilité des pièces justificatives ;
- l'auditabilité des marchés ;
- l'appréciation de la conformité de la procédure de passation des marchés auditables étape par étape conformément à la réglementation avant la formulation des conclusions et le recueil des commentaires de l'AC audité.



Sous-phase 3 : Évaluation de la procédure d'exécution des marchés sélectionnés

Cette sous phase permettra à la mission d'évaluer la conformité de la gestion administrative de l'exécution des marchés sélectionnés. Elle se fera à travers les étapes ci-après :

- la vérification de la régularité des documents requis pour le suivi général de l'exécution ;
- l'évaluation du respect des délais d'exécution des marchés sélectionnés ;
- l'appréciation finale de la gestion administrative, technique et des délais d'exécution ;
- l'analyse de la gestion des situations particulières, telles que les avenants, les cas de résiliation ou les interruptions de chantier.

3^{ème} phase : synthèse des résultats pour formuler des recommandations opérationnelles

Cette phase se déroulera aussi en six (06) sous-phases étapes

Sous-phase 1 : Appréciation générale de la conformité des procédures de passation et d'exécution.

A ce niveau, il est procédé à la consolidation des résultats obtenus à l'issue de l'analyse des marchés sélectionnés afin de porter une opinion globale sur la régularité de chaque marché après analyse de la procédure de passation et évaluation de la procédure d'exécution des marchés.

Sous-phase 2 : Vérification de la mise en œuvre des recommandations des missions d'audit précédentes

À cette phase, la mission apprécie la capacité de l'autorité contractante à intégrer les recommandations issues des audits antérieurs dans une démarche d'amélioration continue de la gestion des marchés publics.

Sous-phase 3 : Vérification de la mise en œuvre des décisions de l'ARMP pour les marchés ayant fait l'objet de recours

Ce contrôle permet à la mission d'apprécier le degré de soumission effective des acteurs aux mécanismes de régulation du secteur et de voir l'efficacité du processus de gestion des plaintes dans la commande publique.

Sous-phase 4 : Vérification de la matérialité des marchés sélectionnés et, le cas échéant, d'autres marchés désignés

À ce niveau, la mission vérifie la qualité technique et les quantités livrées, la localisation effective des prestations, la conformité physique ou fonctionnelle, la présence de bénéficiaires ou d'utilisateurs finaux, les éventuelles non-conformités visibles ou déclarées



Sous-phase 5 : Élaboration des rapports et prise en compte des observations éventuelles des autorités contractantes et de l'ARMP

A cette étape, la mission :

- procède à la production du Rapport d'audit individuel rédigé selon le canevas annexé au Référentiel d'audit ;
- elle recueille les contre-observations ou commentaires des AC et les intégrera ;
- procède à la production du rapport de synthèse consolidée de toutes les autorités contractantes auditées, rédigé selon le canevas annexé au Référentiel d'audit ;
- établit les fichiers Excel normés dûment remplis (grille de vérification de conformité, de matérialité, délais, collusion, etc.) ;
- élabore un résumé exécutif pour le rapport individuel (2 pages max).

Sous-phase 6 : Présentation PowerPoint de restitution devant l'ARMP

La mission préparera une présentation (PowerPoint) du rapport synthèse consolidée après amendement par l'ARMP et en fera la présentation de l'ARMP avant l'organisation de l'atelier de validation. Elle intégrera toutes les corrections et transmettra la version finale.

4.2 Outils d'évaluation utilisés

La mission a utilisé **des grilles de vérification de conformité en version Excel automatisées** qui sont des outils normatifs essentiels pour nous guider dans l'évaluation des différentes étapes de la passation et de l'exécution des marchés publics. Elles couvrent notamment :

- la planification, l'organisation et le fonctionnement de l'autorité contractante ;
- la passation des marchés : élaboration du DAO, publicité, évaluation des offres, attribution ;
- l'exécution des marchés : gestion administrative, technique, suivi des délais, modifications contractuelles et autres incidents de l'exécution.

Pour chaque grille de vérification de conformité, des formules ont été intégrées pour permettre à la mission de compter automatiquement le nombre de critères par modalité ; de calculer le pourcentage de chaque modalité d'appréciation (Respecté, Partiellement respecté, Non respecté) ; et de générer la note pondérée globale. Cela nous permettra à la mission de fournir une synthèse claire et chiffrée pour appuyer l'opinion finale de l'auditeur.

En complément des grilles de vérification de conformité, et d'appréciation standardisée, la mission a conçu des feuilles Excel spécifiques pour certaines étapes critiques du processus, notamment l'évaluation du **respect des délais de passation et d'exécution** des marchés publics.

Pour garantir l'uniformité des opinions formulées, la mission a utilisé des grilles d'appréciation standardisées de quatre types définis comme suit :



1. **Grille d'appréciation de la disponibilité des pièces obligatoires** : Cette grille s'applique à l'évaluation de la complétude des dossiers de passation et d'exécution. Elle se présente comme suit.

<i>Pourcentage d'absence des pièces (X)</i>	<i>Opinion sur la disponibilité de certaines pièces obligatoires</i>
$X \leq 10 \%$	Très satisfaisante
$10 \% < X \leq 20 \%$	Satisfaisante
$20 \% < X \leq 40 \%$	Moyenne
$40 \% < X \leq 60 \%$	Faible
$60 \% < X \leq 80 \%$	Insatisfaisante
$X > 80 \%$	Très insatisfaisante

Source : Extraire du Référentiel ARMP 2025

2. **Grille d'appréciation de la performance des étapes de la procédure** : Cette grille permet l'appréciation de la conformité d'un marché, en tenant compte des différentes étapes telles que la planification, l'attribution, l'exécution, etc. Cette grille est présentée ci-dessous :

<i>Pourcentage de conformité (X)</i>	<i>Opinion sur la performance de l'étape</i>
$90 \% < X \leq 100 \%$	Très satisfaisante
$80 \% < X \leq 90 \%$	Satisfaisante
$60 \% < X \leq 80 \%$	Moyenne
$X < 60 \%$	Insatisfaisante

Source : Extraire du Référentiel ARMP 2025

3. **Grille d'évaluation de l'auditabilité** : cette grille permet de déterminer si un marché est suffisamment documenté pour faire l'objet d'un audit. Elle s'appuie sur le taux d'incomplétude des pièces obligatoires attendues (justificatifs administratifs, techniques et contractuels). Cette grille est résumée dans le tableau ci-dessous :

<i>Taux d'incomplétude (X)</i>	<i>Auditabilité du marché</i>
$X \leq 20 \%$	Marché auditable (OK)
$X > 20 \%$	Marché non auditable (KO)

Source : Extraire du Référentiel ARMP 2025

4. **Grille d'interprétation de la présence d'indices de collusion dans la procédure de passation** : Cette grille permet d'interpréter le niveau d'alerte d'indices éventuelles de collusion identifiées dans la procédure de passation des marchés. Cette grille est présentée dans le tableau ci-dessous :

<i>Indice d'alerte (X)</i>	<i>Niveau d'alerte / Opinion de l'auditeur</i>
$0 \% \leq X < 30 \%$	Présence d'indices faibles ou isolés
$30 \% \leq X < 60 \%$	Présence d'indices modérés
$60 \% \leq X \leq 100 \%$	Présence d'indices nombreux ou récurrents

Source : Extraire du Référentiel ARMP 2025

5. **Grille d'interprétation de la présence de conflit d'intérêt dans la procédure de passation** : Cette grille permet d'interpréter le niveau d'alerte de conflit d'intérêt éventuels identifié dans la procédure de passation des marchés. Cette grille est exposée dans le tableau ci-dessous :

<i>Indice d'alerte (X)</i>	<i>Opinion de l'auditeur</i>
$0 \% \leq X < 30 \%$	Absence d'indices de conflit d'intérêt
$30 \% \leq X < 60 \%$	Présence d'indices modérés – situation à surveiller
$60 \% \leq X \leq 100 \%$	Présence d'indices sérieux de conflit d'intérêt – vigilance requise

Source : Extraire du Référentiel ARMP 2025

6. **Grille d'analyse des écarts en cas de non-conformité** : En cas de non-conformité, les écarts à l'aide de l'échelle qualitative ci-dessous :

<i>Niveau d'écart</i>	<i>Description</i>	<i>Impact sur la conformité</i>
Mineur	Écart peu significatif, n'affecte pas la conformité globale	Faible
Modéré	Écart nécessitant une correction mais n'entravant pas significativement le processus	Moyen
Majeur	Écart significatif compromettant la conformité des procédures de passation des marchés	Élevé

Source : Extraire du Référentiel ARMP 2025



5 Présentation des Données Globales des Marchés et des Modes de Passation

5.1 Présentation des Données Globales des Marchés

Au cours de l'exercice 2023, l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEMPR) a procédé à la passation de **onze (11) marchés publics**, pour un montant total de trois milliard six cent quatre-vingt-deux million cent soixante mille six cent trente-trois (**3 682 160 633**) FCFA hors taxes. Les données ont été recueillies à partir des documents transmis par l'autorité contractante et vérifiées dans le cadre de l'audit.

5.2 Répartition des marchés selon les modes de passation

Conformément aux dispositions du Code des marchés publics, l'autorité contractante a eu recours à plusieurs modes de passation, dont notamment : AOOI, AOIR, AON, AMI-DP, DRP, DC et ED)

La répartition des marchés selon les modes de passation est présentée dans le tableau ci-après :

Tableau n°1 : Répartition des marchés selon les modes de passation

N°	Modes de Passation	2023			
		Nombre de marchés	Taux (%) par rapport au nombre total	Montant	Taux (%) par rapport au montant total
1	AOO	2	18,18	6 160 484 148	93,50
2	DRP	6	54,55	87 102 741	1,32
3	DC	2	18,18	11 735 100	0,18
4	ED (DNCMP)	1	9,09	329 576 278	5
TOTAL		11	100	6 588 898 267	100

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille A0)

Les marchés exécutés au cours de l'année audité couvrent plusieurs types de prestations. La répartition par nature est présentée ci-dessous :

Tableau n°2 : Répartition des marchés selon la nature des prestations

N°	Nature des prestations	2023			
		Nombre de marchés	Taux (%) par rapport au nombre total	Montant	Taux (%) par rapport au montant total
1	Travaux	2	18,18	6 160 484 148	93,50
2	Fournitures	4	36,36	83 044 854	1,26
3	Services courants	4	36,36	15 792 987	0,24
4	Prestations intellectuelles	1	9,09	329 576 278	5
TOTAL		11	100%	6 588 898 267	100%

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille A0)

La liste des marchés ainsi échantillonnés au niveau de l'Autorité contractante a également été soumise au commanditaire et validée avant le début d'exécution de la mission. Une fois l'échantillon de marchés publics validé, le groupement de cabinets a sollicité de la part de l'ARMP d'informer l'autorité contractante à auditer notamment **l'ANAEMR** et de l'instruire afin d'apprêter toute la documentation relative aux marchés sélectionnés ainsi que les salles devant accueillir les auditeurs. La documentation qui leur a été demandée d'apprêter figure en **annexe 3** du présent rapport.



6 Respect des procédures de passation des marchés publics

La présente section vise à évaluer, d'une part, la capacité organisationnelle de l'autorité contractante à planifier et encadrer la gestion des marchés publics, et d'autre part, la conformité des procédures de passation effectivement mises en œuvre sur les marchés sélectionnés.

Conformément au référentiel, la mission de revue a mis en œuvre sept (07) grands pôles de diligences dont la synthèse se présente ainsi qui suit :

6.1 Évaluation de la planification, de la mise en place, de l'organisation et du fonctionnement de l'ANAEMPR en matière de marchés publics

Conformément aux dispositions des articles **10, 11, 15 et 24** de la loi n° **2020-26 du 29 septembre 2020** portant Code des marchés publics en République du Bénin et à celles contenues dans les décrets **n°2020-596, n°2020-597 et n°2020-599 du 23 décembre 2020**, les Autorités Contractantes sont tenues de mettre en place les organes de passation et de contrôle des marchés publics.

Cette revue a permis de noter d'une part une appréciation de l'existence réelle des documents obligations entrant dans le cadre de la planification et de l'organisation des marchés publics, et d'autre part la mise en place effective ainsi que le fonctionnement des organes de passation et de contrôle instaurés par la réglementation.

6.1.1. Vérification de l'existence des documents obligatoires requis pour la planification, la mise en place, l'organisation et le fonctionnement de l'Autorité Contractante en matière de marchés publics

L'évaluation de la disponibilité des pièces obligatoires requises pour la planification, la mise en place, l'organisation et le fonctionnement interne de l'autorité contractante en matière de marchés publics a été réalisée à partir de l'examen des documents transmis par la PRMP.

Les résultats obtenus pour la période sous revue sont présentés dans le tableau ci-dessous :



Tableau n°3 : Évaluation de la disponibilité des pièces obligatoires requises pour la planification, la mise en place, l'organisation et le fonctionnement interne

N°	Pièces attendues	Total obtenu (a)	Total attendu (b)	% d'incomplétude (1-a/b)
1	Acte de nomination des membres de la CCMP (art 3 décret n°2020-597 du 23 décembre 2020)	1	1	0
2	Acte de nomination du Chef CCMP (art 4 et 5 décrets n°2020-597 du 23 décembre 2020)	1	1	0
3	Acte portant AOF de la CCMP (Décret N°2020-597 du 23 Décembre 2020) et Article 15 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020).	1	1	0
4	Acte de nomination de la PRMP (Article 11 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	1	1	0
5	Acte portant AOF de la PRMP (Décret N°2020-596 du 23 Décembre 2020).	1	1	0
6	Acte de nomination des membres du SP-PRMP (art 7 & art 8 du décret 2020-596 du 23 décembre 2020).	1	1	0
7	Acte portant AOF du SP-PRMP (art 8 du Décret N°2020-596 du 23 Décembre 2020).	1	1	0
8	Plan prévisionnel de passation des marchés de l'exercice sous revue (Article 24 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	1	1	0
9	Preuve de validation du PPMP initial par la CCMP et révisé s'il y a lieu (Article 24 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020).	1	1	0
10	Plan prévisionnel révisé de passation des marchés, le cas échéant (article 24 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020)	1	1	0
11	Preuve de validation du plan révisé par la CCMP, le cas échéant (article 24 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020)	1	1	0
12	Avis général de passation des marchés au titre de l'exercice sous revue (Article 25 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	1	1	0
13	Preuve de publication de l'avis général de passation des marchés (Article 25 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	1	1	0
14	Registre spécial de dépôt des offres (Article 69 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	1	1	0
15	Les statistiques, les indicateurs de performance sur les marchés publics (Article 10 point 5 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	1	1	0

16	Rapports de la PRMP sur la passation et l'exécution des marchés (Article 10 point 5 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	4	4	0
17	Rapports de l'organe de contrôle sur la passation et l'exécution des marchés (Article 2 point 7 du décret N°2020-597 du 23 décembre 2020)	4	4	0
	TOTAL CUMULÉ	23	23	0,00%

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille A1)

Opinion de l'auditeur :

Le **taux d'absence des documents est de 0%**. Avec un taux d'absence de **0 %**, la disponibilité des pièces obligatoires au sein de l'Autorité Contractante est **jugée très satisfaisante**.

6.1.2. Analyse de la mise en place, de l'organisation et du fonctionnement des organes de passation et de contrôle de l'Autorité Contractante

L'évaluation de la mise en place, de l'organisation et du fonctionnement des organes de passation et de contrôle des marchés publics de l'autorité contractante a été conduite à partir de l'examen des documents collectés auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) et de leur analyse, selon la grille de vérification de conformité définie au niveau de la méthodologie et outils.

Les résultats obtenus sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau n°4 : Résultats de l'évaluation de la conformité des organes de gestion des marchés publics

Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
% Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	
100%	0%	0%	100%

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille A4)

Opinion de l'auditeur :

Avec un **taux moyen de performance de 100%**, la conformité de la mise en place, de l'organisation et du fonctionnement des organes de gestion des marchés publics est **jugée très satisfaisante**.

6.1.3. Vérification de la conformité du plan de passation des marchés (PPM) de l'Autorité Contractante et de ses éventuelles révisions successives

L'évaluation de la conformité du Plan de Passation des Marchés (PPM) de l'autorité contractante aux exigences réglementaires en vigueur, ainsi que de ses révisions successives, a été conduite à partir de l'examen des documents transmis. Cette évaluation a été réalisée conformément la grille de vérification de conformité prévue à cet effet.



Les résultats obtenus sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau n°5 : Résultats de l'évaluation de la conformité du Plan de Passation des Marchés (PPM)

Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
% Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	
100%	0%	0%	100%

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille A5)

Opinion de l'auditeur :

Avec un **taux de performance de 100 %**, la conformité du PPM de l'autorité contractante est jugée « **très satisfaisante** ».

6.2 Évaluation de la procédure de passation des marchés sélectionnés

Conformément aux exigences contractuelles, la mission de revue a procédé à l'évaluation de la conformité des marchés publics en se basant sur l'analyse des procédures de passation mises en œuvre pour un échantillon de marchés sélectionnés.

Cet examen aborde plusieurs dimensions que sont :

- l'échantillonnage retenu, défini selon des critères de représentativité ;
- la disponibilité des pièces justificatives ;
- l'auditabilité des marchés ;
- l'analyse détaillée des procédures appliquées, à travers les axes définis dans le référentiel.

Échantillonnage des marchés à auditer

Tableau n°6 : Répartition des marchés sélectionnés le mode de passation

Modes de passation	Nombre de marchés sélectionnés	Montant des marchés sélectionnés
DRP	2	33 730 884
AOO	1	5 776 652 249
DC	2	11 735 100
Total sélectionné (a)	5	5 822 118 233
Total des marchés passés (b)	11	6 588 898 267
% (a/b)	45,45 %	88,36 %

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille A0)

Conformément aux principes méthodologiques définis dans le référentiel national d'audit des marchés publics, un échantillon représentatif a été constitué en vue d'évaluer la conformité des procédures de

passation et d'exécution des marchés publics, ainsi que de vérifier, dans la mesure du possible, la matérialité des prestations réalisées.

Cet échantillonnage a été élaboré sur la base des marchés publics recensés au niveau de l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEMPR) au cours de la période auditée et selon les critères de représentativité prévus par le référentiel, à savoir : **au moins 50 % en nombre ou 60 % en montant** des marchés passés.

Afin de garantir une couverture pertinente des risques et de tenir compte du profil des marchés analysés, **les deux (02) critères ont été retenus**. En effet, dans le cas présent, l'analyse de la structure des marchés met en évidence à la fois :

- une prépondérance de marchés de faible à moyen montant, répartis sur une large variété de procédures ;
- une concentration budgétaire importante sur un nombre restreint de marchés de grande valeur, notamment dans les segments de travaux ou d'investissements.

Cette démarche a conduit à la sélection de **cinq (05) marchés publics**, représentant une valeur globale de **cinq milliard huit cent vingt-deux millions cent dix-huit mille deux cent trente-trois (5 822 118 233) francs CFA** hors taxes. L'échantillon ainsi constitué correspond à un taux de représentativité de **(45,45%)** en nombre de marchés et de **(88,36 %)** en valeur, par rapport à l'ensemble des marchés passés au cours de la période auditée.

À la suite de la constitution de l'échantillon, une collaboration a été engagée avec la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de l'autorité contractante, en vue de collecter les documents afférents aux marchés sélectionnés.

Cette phase a également permis d'examiner les aspects liés à l'organisation et au fonctionnement global du dispositif de passation, d'exécution et de contrôle a priori des marchés, ainsi qu'à la disponibilité documentaire.

L'échantillon ainsi validé, appuyé par les pièces justificatives obtenues, constitue la base d'analyse utilisée pour l'évaluation de la conformité des procédures auditées et la vérification, dans la mesure du possible, si les biens et services acquis ont été effectivement livrés ou exécutés conformément aux spécifications contractuelles et aux normes techniques requises.

Auditabilité des marchés sélectionnés dans la procédure de passation

La mission a évalué l'auditabilité de chaque marché sélectionné à partir des résultats de la vérification documentaire, en se concentrant sur les pièces dont l'absence a une incidence directe sur la régularité de la procédure.

Les résultats de cette évaluation sont exposés dans les tableaux n°7 et n°8 ci-dessous :



Tableau n°7 : Auditabilité des marchés sélectionnés

Liste des pièces dont l'absence à hauteur des 20% entraîne la non auditabilité du marché	AOOI Contrat 1730 DU 31/07/2023	AMI-DP Contrat N°0597 DU 20/05/2024	DRP Accord-Cadre N°00041 du 09/11/2023	DC Contrat N°1765 du 02/08/2023	DC Accord-Cadre N°00039 DU 06/11/2023
Total des pièces obtenues (A)	35	32	30	21	23
Total des pièces attendues (B)	35	32	30	21	23
B - A	0	0	0	0	0
Taux d'incomplétude lié à l'auditabilité du marché (1-A/B)	0	0	0	0	0
Seuil d'acceptabilité	20%	20%	20%	20%	20%
Conclusion sur l'auditabilité du marché	OK	OK	OK	OK	OK

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille Auditabilité A3)

Le tableau n°7 ci-dessus présente en détail la disponibilité des documents obligatoires par marché sélectionné et permet d'évaluer leur impact sur l'auditabilité de chaque marché. Afin d'obtenir une vue d'ensemble des résultats, le tableau (synthèse) ci-dessous regroupe les marchés selon leur statut d'auditabilité et de conformité.

Tableau n°8 : Répartition des marchés selon leur statut d'auditabilité et de conformité

	Marchés non auditables (1)	Marchés auditables (2)	Marchés sélectionnés (3=1+2)
Nombre	0	5	5
%	0%	100%	100%

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille Auditabilité A3)

Opinion de l'auditeur :

Au regard du tableau ci-dessus, tous les cinq (5) marchés sélectionnés ont été jugés auditables. En effet, le taux d'incomplétude lié aux pièces indispensables n'a pas dépassé le seuil critique de 20 %, seuil au-delà duquel un marché est considéré comme non auditable.

Appréciation de la conformité de la procédure de passation des marchés auditables

La présente section porte sur l'appréciation de la conformité de la procédure de passation des marchés déclarés auditables. Elle vise à examiner de manière structurée et séquentielle le respect des dispositions légales et réglementaires applicables aux différentes étapes des procédures de passation des marchés publics. L'analyse est conduite étape par étape en tenant compte du type de marché concerné (travaux, fournitures, prestations intellectuelles) et du mode de passation utilisé (AOO, AMI-DP, DC ; DRP, ED).

Conformément au référentiel d'audit, l'appréciation de chaque étape repose sur les modalités suivantes : respecté ; partiellement respecté ; non respecté ; et non applicable (le cas échéant).

Les résultats de cette appréciation sont présentés à travers des sous-sections distinctes, chacune consacrée à la vérification des aspects suivants :

- la conformité du dossier d'appel à concurrence et de l'invitation à soumissionner ;
- la conformité des règles de transparence ;
- la conformité de la réception, de l'ouverture, de l'évaluation et de l'attribution des marchés ;
- l'existence des avis de l'organe de contrôle compétent aux étapes prévues par la loi ;
- la conformité du processus d'approbation des marchés par l'autorité compétente.

Les constats, opinions, risques et recommandations sont formulés sur la base des résultats issus des contrôles effectués, conformément à la méthodologie et outils d'évaluations présentés dans la section 4 du présent rapport.

6.2.1.1 Vérification de la conformité du dossier d'appel à concurrence et de l'invitation à soumissionner

La mission a procédé à l'évaluation de la conformité des Dossiers d'Appel à la Concurrence (DAC) relatifs aux marchés de travaux sélectionnés dans l'échantillon d'audit.

La synthèse consolidée des résultats (voir n°10 ci-dessous) pour les marchés sélectionnés se présente comme suit :

Tableau n°9 : Résultats de la vérification de la conformité du DAC

N° de marché	Libellé des Marchés	Montant	Mode de passation	Statut "Auditabilité" (Conforme ou non conforme)	Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
					% Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	
AOOI Contrat 1730 DU 31/07/2023	Réalisation des travaux des Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable Multi Villages (SAEPmV) de Tangbo Djévié et de Touhoue	5 776 652 249 FCFA	AOOI	Auditable	100%	0%	0%	100%
AMI-DP Contrat N°0597 DU 20/05/2024	Recrutement d'une agence de communication pour l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie et du plan de communication de l'ANAEPMR (Accord cadre à bons de commande et marchés subséquents)	511 633 699 F CFA	AMI-DP	Auditable	100%	0%	0%	100%
DRP Accord-Cadre N°00041 du 09/11/2023	Entretien et réparation des matériels de bureau, informatiques et autres de l'ANAEPMR	7 080 000 FCFA	DRP	Auditable	100%	0%	0%	100%
DC Contrat N°1765 du 02/08/2023	Acquisition de climatiseurs au profit de l'ANAEPMR	6 425 100 FCFA	DC	Auditable	100%	0%	0%	100%
DC Accord-Cadre N°00039 DU 06/11/2023	Entretien et réparation du groupe électrogène de l'ANAEPMR	5 310 000 FCFA	DC	Auditable	100%	0%	0%	100%
Taux de performance moyen								100%

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille A6)

Opinion de l'Auditeur :

Avec un **taux moyen de performance de 100%** pour l'ensemble des cinq (05 marchés audités, l'étape relative à la **conformité du dossier d'appel à concurrence** est jugée **très satisfaisante**.

6.2.1.2 Vérification de la conformité aux règles d'information et de transparence

La mission a procédé à l'évaluation de la conformité des règles d'information et de transparence relatives aux marchés sélectionnés dans l'échantillon d'audit.

La synthèse consolidée des résultats (voir n°10 ci-dessous) pour les marchés sélectionnés se présente comme suit :

Tableau n°10 : Résultats de la vérification de la conformité aux règles d'information et de transparence

N° de Marchés	Libellé des Marchés	Montant	Mode de passation	Statut "Audibilité" (Conforme ou non conforme)	Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
					% Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	
AOOI Contrat 1730 DU 31/07/2023	Réalisation des travaux des Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable Multi Villages (SAEPmV) de Tangbo Djévié et de Touhoue	5 776 652 249 FCFA	AOOI	Auditable	100%	0%	0%	100%
AMI-DP Contrat N°0597 DU 20/05/2024	Recrutement d'une agence de communication pour l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie et du plan de communication de l'ANAEMPR (Accord cadre à bons de commande et marchés subséquents)	511 633 699 F CFA	AMI-DP	Auditable	100%	0%	0%	100%
DRP Accord-Cadre N°00041 du 09/11/2023	Entretien et réparation des matériels de bureau, informatiques et autres de l'ANAEMPR	7 080 000 FCFA	DRP	Auditable	100%	0%	0%	100%
DC Contrat N°1765 du 02/08/2023	Acquisition de climatiseurs au profit de l'ANAEMPR	6 425 100 FCFA	DC	Auditable	100%	0%	0%	100%
DC Accord-Cadre N°00039 DU 06/11/2023	Entretien et réparation du groupe électrogène de l'ANAEMPR	5 310 000 FCFA	DC	Auditable	100%	0%	0%	100%
Taux de performance moyen								100%

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille A7)

Opinion de l'Auditeur :

Dans l'ensemble, le taux moyen de performance de **100%** démontre que l'**Autorité Contractante** assure un niveau très satisfaisant de transparence et de diffusion de l'information conformément à la réglementation en vigueur.

6.2.1.3 Vérification de la conformité de la réception, de l'ouverture et de l'attribution des marchés

La mission a procédé à l'évaluation de la conformité de la réception, de l'ouverture, de l'évaluation et de l'attribution des marchés relatifs aux marchés audités.



La synthèse consolidée des résultats (voir n°11 ci-dessous) pour les marchés sélectionnés se présente comme suit :

Tableau n°11 : Résultats de la vérification de la conformité de la réception, de l'ouverture et de l'attribution

N° de Marchés	Libellé des Marchés	Montant	Mode de passation	Statut "Auditabilité" (Conforme ou non conforme)	Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
					% Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	
AOOI Contrat 1730 DU 31/07/2023	Réalisation des travaux des Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable Multi Villages (SAEPmV) de Tangbo Djévié et de Touhoue	5 776 652 249 FCFA	AOOI	Auditable	100%	0%	0%	100%
AMI-DP Contrat N°0597 DU 20/05/2024	Recrutement d'une agence de communication pour l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie et du plan de communication de l'ANAEPMR (Accord cadre à bons de commande et marchés subséquents)	511 633 699 F CFA	AMI-DP	Auditable	100%	0%	0%	100%
DRP Accord-Cadre N°00041 du 09/11/2023	Entretien et réparation des matériels de bureau, informatiques et autres de l'ANAEPMR	7 080 000 FCFA	DRP	Auditable	100%	0%	0%	100%
DC Contrat N°1765 du 02/08/2023	Acquisition de climatiseurs au profit de l'ANAEPMR	6 425 100 FCFA	DC	Auditable	100%	0%	0%	100%
DC Accord-Cadre N°00039 DU 06/11/2023	Entretien et réparation du groupe électrogène de l'ANAEPMR	5 310 000 FCFA	DC	Auditable	100%	0%	0%	100%
Taux de performance moyen								100%

Opinion de l'Auditeur :

Avec un taux moyen de performance de **100%**, la conformité des étapes de réception, d'ouverture, d'évaluation et d'attribution des marchés est jugée **très satisfaisante**.

6.2.1.4 **Vérification de l'existence des avis de l'organe de contrôle compétent aux étapes prévues par la loi**

La mission a procédé à l'évaluation de l'existence des avis de l'organe de contrôle compétent aux étapes prévues par la loi, relatifs aux marchés audités et pour lesquels ces avis sont requis.

La synthèse consolidée des résultats (voir tableau n°12 ci-dessous) pour les marchés audités se présente comme suit :

Tableau n°12 : Résultats de la vérification de l'existence des avis de l'organe de contrôle compétent

N° de Marchés	Libellé des Marchés	Montant	Mode de passation	Statut "Auditabilité" (Conforme ou non conforme)	Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
					% Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	
AOOI Contrat 1730 DU 31/07/2023	Réalisation des travaux des Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable Multi Villages (SAEPmV) de Tangbo Djévié et de Touhoue	5 776 652 249 FCFA	AOOI	Auditable	100%	0%	0%	100%
AMI-DP Contrat N°0597 DU 20/05/2024	Recrutement d'une agence de communication pour l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie et du plan de communication de l'ANAEMPR (Accord cadre à bons de commande et marchés subséquents)	511 633 699 F CFA	AMI-DP	Auditable	100%	0%	0%	100%
DRP Accord-Cadre N°00041 du 09/11/2023	Entretien et réparation des matériels de bureau, informatiques et autres de l'ANAEMPR	7 080 000FCFA	DRP	Auditable	100%	0%	0%	100%
Taux de performance moyen								100%

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille A9)

Opinion de l'Auditeur :

Le taux **moyen** de performance de **100%**, traduit un **niveau très satisfaisant** de conformité aux exigences réglementaires, démontrant la maîtrise du processus et la qualité des avis de l'organe de contrôle compétent.

6.2.1.5 **Vérification de la conformité du processus d'approbation des marchés par l'autorité compétente**

La mission a procédé à l'évaluation de la conformité du processus d'approbation des marchés par l'autorité compétente relatifs aux marchés sélectionnés dans l'échantillon d'audit.

La synthèse consolidée des résultats (voir n°13 ci-dessous) pour les marchés sélectionnés se présente comme suit :

Tableau n°13 : Résultats de la vérification de la conformité du processus d'approbation des marchés

N° de Marchés	Libellé des Marchés	Montant	Mode de passation	Statut "Auditabilité" (Conforme ou non conforme)	Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
					% Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	
AOOI Contrat 1730 DU 31/07/2023	Réalisation des travaux des Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable Multi Villages (SAEPmV) de Tangbo Djévié et de Touhoue	5 776 652 249 FCFA	AOOI	Auditale	100%	0%	0%	100%
AMI-DP Contrat N°0597 DU 20/05/2024	Recrutement d'une agence de communication pour l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie et du plan de communication de l'ANAEPMR (Accord cadre à bons de commande et marchés subséquents)	511 633 699 F CFA	AMI-DP	Auditale	100%	0%	0%	100%
DRP Accord-Cadre N°00041 du 09/11/2023	Entretien et réparation des matériels de bureau, informatiques et autres de l'ANAEPMR	7 080 000 FCFA	DRP	Auditale	100%	0%	0%	100%
DC Contrat N°1765 du 02/08/2023	Acquisition de climatiseurs au profit de l'ANAEPMR	6 425 100 FCFA	DC	Auditale	100%	0%	0%	100%
DC Accord-Cadre N°00039 DU 06/11/2023	Entretien et réparation du groupe électrogène de l'ANAEPMR	5 310 000 FCFA	DC	Auditale	100%	0%	0%	100%
Taux de performance moyen								100%

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille A10)

Opinion de l'Auditeur :

L'audit du processus d'approbation des cinq (05) marchés passés par l'autorité compétente montre que, dans l'ensemble, les marchés sont approuvés. Avec un taux moyen de performance de **100 %**, le **processus d'approbation est jugé très satisfaisante.**

6.2.1.6 Synthèse des résultats de la procédure de passation des marchés

Au terme de l'évaluation, la synthèse des résultats de la procédure de passation est présentée dans le tableau n°14 ci-dessous :

Tableau n°14 : Synthèse des résultats de la procédure de passation

N° de Marchés	Libellé des Marchés	Montant	Mode de passation	Statut "Auditabilité"	Résultats de l'évaluation					Taux de performance
					Vérification de la conformité du DAC et de l'invitation à soumissionner	Vérification de la conformité aux règles d'information et de transparence	Vérification de la conformité de la réception, de l'ouverture et de l'attribution des marchés	Vérification de l'existence des avis de l'organe de contrôle compétent aux étapes prévues par la loi	Vérification de la conformité du processus d'approbation des marchés par l'autorité compétente	
AOOI DU Contrat 1730 31/07/2023	Réalisation des travaux des Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable Multi Villages (SAEPmV) de Tangbo Djèvié et de Touhoue	5 776 652 249	AOOI	Auditale	100%	100%	100%	100%	100%	100%
AMI-DP Contrat N°0597 DU 20/05/2024	Recrutement d'une agence de communication pour l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie et du plan de communication de	511 633 699	AMI-DP	Auditale	100%	100%	100%	100%	100%	100%
DRP Accord-Cadre N°00041 du 09/11/2023	Entretien et réparation des matériels de bureau, informatiques et autres de l'ANAEPMR	7 080 000	DRP	Auditale	100%	100%	100%	100%	100%	100%
DC Contrat N°1765 du 02/08/2023	Acquisition de climatiseurs au profit de l'ANAEPMR	6 425 100	DC	Auditale	100%	100%	100%	–	100%	100%
DC Accord-Cadre N°00039 DU 06/11/2023	Entretien et réparation du groupe électrogène de l'ANAEPMR	5 310 000	DC	Auditale	100%	100%	100%	–	100%	100%
Taux de performance moyen					100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille Synthèse Passation)



Opinion de l'auditeur :

Le taux moyen global des marchés contrôlés est de **100%**. Avec ce taux, **la performance** suite à l'évaluation des étapes de la procédure de passation est jugée "**très satisfaisante**". Tous, les marchés ont obtenu un taux de performance d'au moins 100%.

6.2.1.7 Vérification du respect des délais dans la passation des marchés

Le tableau ci-dessous synthétise le niveau de respect des délais pour chaque marché, en tenant compte de toutes les étapes de la procédure. Il inclut également la vérification du respect des deux délais obligatoires notamment délai de dépôt des offres et délais de recours.

Tableau n°15 : Résultats de la vérification du respect des délais dans la passation des marchés

N° de Marché	Libellé des Marchés	Montant	Mode de passation	Respect des délais de passation			Respect des délais obligatoires	
				Total (Respecté)	% Respecté	Taux de performance	Délai de remise des offres	Délai d'attente de recours
Contrat N°1730/ME F/PR/ANAE PMR/PRM/A QUAVIEDN CMP/SP DU 31/07/2023	Réalisation des travaux des Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable Multi Villages (SAEPmV) de Tangbo Djévié et de Touhoue	5 776 652 249 FCFA	AOOI	3	50,00%	50%	100%	100%
AMI-DP Accord-Cadre N°0597 DU 20/05/2024	Recrutement d'une agence de communication pour l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie et du plan de communication de l'ANAEMPR (Accord cadre à bons de commande et marchés subséquents)	511 633 699 F CFA	AMI-DP	3	50,00%	50%	100%	100%
DRP Accord-Cadre N°00041 du 09/11/2023	Entretien et réparation des matériels de bureau, informatiques et autres de l'ANAEMPR	7 080 000FCFA	DRP	3	50,00%	50%	100%	100%
DC Contrat N°1765 du 02/08/2023	Acquisition de climatiseurs au profit de l'ANAEMPR	6 425 100 FCFA	DC	3	50,00%	50%	100%	100%
DC Accord-Cadre N°00039 DU 06/11/2023	Entretien et réparation du groupe électrogène de l'ANAEMPR	5 310 000 FCFA	DC	2	33,33%	33%	100%	100%
Taux moyen de performance moyen						46,67%	100%	100%

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel « Délai de passation »)

Constats :

L'analyse du respect des délais réglementaires de passation montre que :

a. Sur l'ensemble des cinq (05) marchés audités

- L'analyse montre un taux moyen de performance de **46,67 %** pour le respect global des délais de procédure sur l'ensemble des marchés audités.

- Les marchés présentent un respect correct des délais obligatoires (dépôt des offres et délai d'attente de recours) avec un taux de **100 %** pour ces étapes spécifiques.

Cependant, certaines étapes intermédiaires des procédures ne sont pas toujours respectées, ce qui explique le faible taux global de performance (ex. marchés AOOI Contrat 1730/MEF/PR/ANAEMPR et AMI-DP Accord-Cadre N°0597).

b. Principaux constats par marché

- 1- Le marché **N°1730/MEF/PR/ANAEMPR/PRM/AQUAVIEDNCMP/SP DU 31/07/2023** affiche un taux global de respect des délais de 50% dû au non-respect des délais d'évaluation, de validité des offres. Cependant, malgré ce taux relativement faible, la procédure respecte les délais obligatoires de publication de l'avis et délai d'attente de recours.
- 2- Le même constat est fait pour l'ensemble des marchés audités à l'exception du marché N°1765 du 02/08/2023 ayant fait l'objet d'une suspension sur décision de l'ARMP suite au recours d'un soumissionnaire.
- 3- La mission a également relevé qu'il manque dans la documentation les preuves de notification d'attribution définitive pour l'ensemble des marchés audités, ce qui n'a pas permis à la mission d'analyser le respect des délais d'attribution définitive.

Opinion de l'Auditeur :

Malgré le respect total des délais obligatoires pour le dépôt des offres et les délais de recours, le **respect global des délais de procédure est moyennement satisfaisant** avec un taux moyen de performance de **46,67 %**.

Risques :

- Retards dans l'exécution des marchés pouvant entraîner des surcoûts ou des délais supplémentaires pour les bénéficiaires finaux.
- Non-conformité réglementaire qui pourrait être contestée par des tiers ou signalée par la DNCMP.
- Impact potentiel sur l'efficacité administrative et la crédibilité de l'autorité contractante.

Recommandations :

- Respecter strictement tous les délais réglementaires (notification, évaluation, validité des offres).
- Émettre et archiver systématiquement les prorogations des délais de validité des offres.
- Conserver toutes les preuves de publication et de notification des avis d'attribution définitive.
- Mettre en place un suivi interne automatisé des délais et responsabiliser les acteurs concernés.
- Former le personnel sur les exigences réglementaires concernant les délais et la traçabilité.

6.2.1.8 Vérification de la conformité des marchés attribués par gré à gré

L'échantillon d'audit ne comporte aucun marché attribué par gré à gré. En conséquence, la mission n'a pas été en mesure d'apprécier la conformité des procédures de passation selon cette modalité.



6.2.1.9 Vérification de la présence d'indices de collusion dans la procédure de passation

Conformément aux dispositions du Code des marchés publics du Bénin la mission a procédé à l'évaluation des **indices de collusion** dans la procédure de passation des marchés sélectionnés.

La synthèse des résultats, extraite de ce fichier, est présentée dans le tableau suivant :

Tableau n°16 : Vérification de la présence d'indices de collusion dans la procédure de passation

N° de Marchés	Libellé des Marchés	Montant	Mode de passation	Statut "Auditable"	Résultats de l'évaluation			indice de collusion
					% Elevé	% Moyenne	% Faible	
AOOI Contrat 1730 DU 31/07/2023	Réalisation des travaux des Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable Multi Villages (SAEPmV) de Tangbo Djèvié et de Touhoue	5 776 652 249 FCFA	AOOI	Auditable	0%	0%	100%	0%
AMI-DP Contrat N°0597 DU 20/05/2024	Recrutement d'une agence de communication pour l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie et du plan de communication de l'ANAEPMR (Accord cadre à bons de commande et marchés subséquents)	511 633 699 F CFA	AMI-DP	Auditable	0%	0%	100%	0%
DRP Accord-Cadre N°0041 du 09/11/2023	Entretien et réparation des matériels de bureau, informatiques et autres de l'ANAEPMR	7 080 000FCFA	DRP	Auditable	0%	0%	100%	0%
DC Contrat N°1765 du 02/08/2023	Acquisition de climatiseurs au profit de l'ANAEPMR	6 425 100 FCFA	DC	Auditable	0%	0%	100%	0%
DC Accord-Cadre N°0039 DU 06/11/2023	Entretien et réparation du groupe électrogène de l'ANAEPMR	5 310 000 FCFA	DC	Auditable	0%	0%	100%	0%
Taux de performance moyen								0%

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille A15)

Opinion de l'Auditeur :

Au regard des vérifications effectuées, les résultats obtenus font ressortir un **indice d'alerte de 0 %**. En conséquence, aucune indication de collusion n'a été relevée dans la procédure de passation des marchés audités.

6.2.1.10 Vérification de l'absence de conflit d'intérêt dans la procédure de passation

La mission a procédé à l'évaluation des indices de conflit d'intérêt dans la procédure de passation des marchés sélectionnés.

La synthèse des résultats (voir tableau n°17 ci-dessous) est présentée dans le tableau suivant :

Tableau n°17 : Résultats de la vérification de l'absence de conflit d'intérêt

N° de Marchés	Libellé des Marchés	Montant	Mode de passatio n	Statut "Auditable"	Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
					% Elevé	% Moyenne	% Faible	
AOOI Contrat 1730 DU 31/07/2023	Réalisation des travaux des Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable Multi Villages (SAEPmV) de Tangbo Djèvié et de Touhoue	5 776 652 249 FCFA	AOOI	Auditable	0%	0%	100%	0%
AMI-DP Contrat N°0597 DU 20/05/2024	Recrutement d'une agence de communication pour l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie et du plan de communication de l'ANAEPMR (Accord cadre à bons de commande et marchés subséquents)	511 633 699 F CFA	AMI-DP	Auditable	0%	0%	100%	0%
DRP Accord-Cadre N°00041 du 09/11/2023	Entretien et réparation des matériels de bureau, informatiques et autres de l'ANAEPMR	7 080 000FCFA	DRP	Auditable	0%	0%	100%	0%
DC Contrat N°1765 du 02/08/2023	Acquisition de climatiseurs au profit de l'ANAEPMR	6 425 100 FCFA	DC	Auditable	0%	0%	100%	0%
DC Accord-Cadre N°00039 DU 06/11/2023	Entretien et réparation du groupe électrogène de l'ANAEPMR	5 310 000 FCFA	DC	Auditable	0%	0%	100%	0%
Taux de performance moyen								0%

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille A16)

Opinion de l'Auditeur :

Au regard des vérifications effectuées, les résultats obtenus font ressortir un **indice global d'alerte de 0 %**. En conséquence, aucune indication de conflit d'intérêt n'a été relevée dans la procédure de passation des marchés audités.

6.2.1.1 Appréciation finale de la conformité de la procédure de passation

La mission a procédé à une synthèse des résultats consolidés. Cette synthèse combine :

- le taux de performance de la procédure de passation par marché ;
- l'inscription du marché au PPM ;
- le respect du délai de dépôt des offres ;
- l'approbation du marché ;
- la conclusion sur la conformité du marché à l'étape de la procédure de sa passation prend en compte les quatre conditions cumulatives précédentes (**le marché est déclaré conforme, si le taux de performance est d'au moins de 80%, le marché est inscrit au PPM, le délai de dépôt des offres est respecté et le marché est approuvé**) ;
- l'appréciation de l'indice d'alerte de collusion ;
- l'appréciation de l'indice d'alerte de conflit d'intérêt ;
- les motifs et impact des écarts constatés.

Le tableau n°18 ci-dessous présente les résultats consolidés pour l'ensemble des marchés auditables :



Tableau n°18 : Appréciation finale de la conformité de la procédure de passation

N°	N° de marché	Libellé des Marchés	Montant	Mode de passation	Taux de Performance (Moyen)	Inscrit dans le PPM	Délais de dépôt des offres (respecté ou non respecté)	Approbation du marché	Opinion de l'Auditeur			Observations (Motifs et impact des écarts)
									Conclusion (conforme ou non conforme)	Appréciation de l'indice d'alerte de collusion	Appréciation de l'indice d'alerte de conflit d'intérêt	
1	AOOI Contrat 1730 DU 31/07/2023	Réalisation des travaux des Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable Multi Villages (SAEPmV) de Tangbo Djèvié et de Touhoue	5 776 652 249 FCFA	AOOI	100%	Oui	Respecté	Oui	Conforme	Absence d'indice de collusion	Absence d'indice de conflit d'intérêt	Aucun écart significatif. Tous les critères remplis
2	AMI-DP Contrat N°0597 DU 20/05/2024	Recrutement d'une agence de communication pour l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie et du plan de communication de l'ANAEPMR (Accord cadre à bons de commande et marchés subséquents)	511 633 699 F CFA	AMI-DP	100%	Oui	Respecté	Oui	Conforme	Absence d'indice de collusion	Absence d'indice de conflit d'intérêt	–
3	DRP Accord-Cadre N°00041 du 09/11/2023	Entretien et réparation des matériels de bureau, informatiques et autres de l'ANAEPMR	7 080 000FCFA	DRP	100%	Oui	Respecté	Oui	Conforme	Absence d'indice de collusion	Absence d'indice de conflit d'intérêt	–
4	DC Contrat N°1765 du 02/08/2023	Acquisition de climatiseurs au profit de l'ANAEPMR	6 425 100 FCFA	DC	NA	Oui	Respecté	Oui	Conforme	Absence d'indice de collusion	Absence d'indice de conflit d'intérêt	–
5	DC Accord-Cadre N°00039 DU 06/11/2023	Entretien et réparation du groupe électrogène de l'ANAEPMR	5 310 000 FCFA	DC	NA	Oui	Respecté	Oui	Conforme	Absence d'indice de collusion	Absence d'indice de conflit d'intérêt	–

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille A18)

1. Analyse quantitative

L'examen du tableau de synthèse montre que le **taux de performance est de 100%**. Ce résultat traduit un **niveau de performance très élevé** dans la conduite des procédures de passation des marchés audités.

En ce qui concerne les **indices d'alerte**, le tableau révèle la **présence d'indices de collusion faibles ou isolés sur l'ensemble des marchés**, sans caractère répétitif ni systématique, ainsi qu'aucun écart significatif. Tous les critères remplis pour 100 % des marchés examinés.

2. Analyse qualitative (adaptée au tableau)

Au regard des éléments consolidés présentés dans le tableau, **la procédure de passation des marchés est globalement conforme**. Tous les marchés audités sont **auditables, inscrits dans le PPM** et respectent les **exigences réglementaires essentielles**, notamment en matière de délais.

La **présence d'indices faibles ou isolés de collusion**, bien que ne remettant pas en cause la transparence des procédures, appelle à une **vigilance continue** afin de prévenir tout risque futur. L'**absence d'indice de conflit d'intérêt**, constatée pour l'ensemble des marchés, renforce la crédibilité et l'intégrité du processus de passation.

Conclusion générale

Sur la base des résultats présentés dans le tableau de synthèse, **la procédure de passation des marchés de l'ANAEPMR est jugée fiable, conforme et globalement satisfaisante**. Le niveau élevé des taux de performance, le respect intégral des délais obligatoires et l'absence de conflits d'intérêt confirment la bonne application des dispositions légales et réglementaires, malgré la persistance de **quelques écarts mineurs facilement perfectibles**.

6.2.1.2 Commentaire de l'autorité contractante sur la conclusion générale relative à la conformité de la procédure de passation

Dans le cadre de la conclusion générale relative à la conformité des procédures de passation des marchés, aucun constat particulier n'a été relevé par l'équipe d'audit.

En conséquence, aucun commentaire formel n'a été formulé par l'Autorité Contractante, les résultats de l'audit ayant été jugés conformes et satisfaisants par celle-ci.

De ce fait, aucune observation ni action corrective n'a été jugée nécessaire, et la conclusion générale du présent rapport demeure inchangée.

6.3 Évaluation de la procédure d'exécution des marchés sélectionnés

Cette section vise à évaluer la conformité de la gestion administrative de l'exécution des marchés sélectionnés, à travers deux volets complémentaires :

- la vérification de la régularité des documents requis pour le suivi général de l'exécution (ordres de service, certificats de paiement, procès-verbaux de réception, garanties de bonne exécution, attestations d'assurance, etc.) ;
- l'analyse de la gestion des situations particulières, telles que les avenants, les cas de résiliation ou les interruptions de chantier.

L'objectif est d'apprécier la capacité de l'autorité contractante à encadrer de manière conforme l'exécution contractuelle, en se référant aux obligations réglementaires et contractuelles en vigueur.

Vérification de la conformité de la gestion administrative générale de l'exécution des marchés sélectionnés

La mission a procédé à l'évaluation de la conformité de la gestion administrative générale de l'exécution des marchés sélectionnés dans l'échantillon d'audit.

La synthèse consolidée des résultats (Voir tableau n°19 ci-dessous) pour les marchés se présente comme suit :

Tableau n°19 : Résultat de la vérification de la conformité de la gestion administrative

N° de Marchés	Libellé des Marchés	Montant	Mode de passation	Statut "Auditabilité" (Conforme ou non conforme)	Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
					% Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	
AOOI Contrat 1730 DU 31/07/2023	Réalisation des travaux des Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable Multi Villages (SAEPmV) de Tangbo Djévié et de Touhoue	5 776 652 249 FCFA	AOOI	Auditable	100%	0%	0%	100%
AMI-DP Contrat N°0597 DU 20/05/2024	Recrutement d'une agence de communication pour l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie et du plan de communication de l'ANAEPMR (Accord cadre à bons de commande et marchés subséquents)	511 633 699 F CFA	AMI-DP	Auditable	100%	0%	0%	100%
DRP Accord-Cadre N°00041 du 09/11/2023	Entretien et réparation des matériels de bureau, informatiques et autres de l'ANAEPMR	7 080 000 FCFA	DRP	Auditable	100%	0%	0%	100%
DC Contrat N°1765 du 02/08/2023	Acquisition de climatiseurs au profit de l'ANAEPMR	6 425 100 FCFA	DC	Auditable	100%	0%	0%	100%
DC Accord-Cadre N°00039 DU 06/11/2023	Entretien et réparation du groupe électrogène de l'ANAEPMR	5 310 000 FCFA	DC	Auditable	100%	0%	0%	100%
Taux de performance moyen								100%

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille A11)

Opinion de l'Auditeur :

Le taux moyen de performance global est de **100%** traduisant une gestion administrative **très satisfaisante**.

Évaluation du respect des délais d'exécution des marchés sélectionnés

La mission a procédé à l'évaluation du respect des délais contractuels d'exécution pour chaque marché sélectionné, sur la base des dates extraites des documents collectés (ordre de service, procès-verbal de réception provisoire, contrat, informations spécifiques sur le changement des délais initialement prévus en cas d'ajournement ou de prise d'avenant relatif à la modification des délais, etc.).

Le tableau suivant synthétise les résultats obtenus. Il présente, pour chaque marché, les données suivantes :

- la durée d'exécution contractuelle prévue ;
- la durée réellement observée déduction faite de la période d'ajournement ;
- le niveau de respect ou de dépassement des délais contractuels constaté. Et, le cas échéant, la présence d'avenants, de pénalités ou de justifications formelle
-

Tableau n°20 : Résultat des résultats de l'évaluation du respect des délais contractuels

N° de Marché	Libellé des Marchés	Montant	Mode de passation	Durée contractuelle	Durée réelle	Respect des délais (Conforme ou non conforme)	Application de pénalités (OUI ou NON)	Observations
AOOI Contrat 1730 DU 31/07/2023	Réalisation des travaux des Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable Multi Villages (SAEPmV) de Tangbo Djévié et de Touhoue	5 776 652 249 FCFA	AOOI	450	En cours d'exécution	Non conforme	NON	Procédure en cours d'exécution
AMI-DP Contrat N°0597 DU 20/05/2024	Recrutement d'une agence de communication pour l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie et du plan de communication de l'ANAEPMR (Accord cadre à bons de commande et marchés subséquents)	511 633 699 F CFA	AMI-DP	36 MOIS	En cours d'exécution	Non conforme	NON	Procédure en cours d'exécution
DRP Accord-Cadre N°00041 du 09/11/2023	Entretien et réparation des matériels de bureau, informatiques et autres de l'ANAEPMR	7 080 000FCFA	DRP	36 MOIS	En cours d'exécution	Non conforme	NON	Procédure en cours d'exécution
DC Contrat N°1765 du 02/08/2023	Acquisition de climatiseurs au profit de l'ANAEPMR	6 425 100 FCFA	DC	15	15	Conforme	NON	Le délai a été respecté
DC Accord-Cadre N°00039 DU 06/11/2023	Entretien et réparation du groupe électrogène de l'ANAEPMR	5 310 000 FCFA	DC	36 MOIS	En cours d'exécution	Non conforme	NON	Procédure en cours d'exécution

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille A19)

Constats :

Constat – Respect des délais d'exécution des marchés

L'analyse des délais d'exécution des cinq (05) marchés audités révèle les points suivants :

- Marchés exécutés dans les délais :**
 - Un (01) marché, relatif à l'acquisition de climatiseurs (Contrat n°1765 du 02/08/2023), a été exécuté conformément à la durée contractuelle prévue.
- Marchés en cours d'exécution :**

- Quatre (04) marchés, dont le marché n°1730/MEF/PR/ANAEPMR/PRM/AQUAVIEDNCMP/SP du 31/07/2023 et trois accords-cadres, sont encore en cours d'exécution.
- Pour ces marchés, le respect des délais réels ne peut pas encore être apprécié de manière définitive.

3. Proportions :

- 20 % des marchés ont respecté les délais contractuels ;
- 0 % des marchés présentent un dépassement définitif ;
- 80 % sont en cours d'exécution ;
- Aucun marché n'a été suspendu ou résilié.

Conclusion :

Le respect des délais d'exécution des marchés audités est **partiellement vérifiable**. Si un marché est conforme, la majorité des marchés restant en cours empêche une appréciation complète, et le marché n°1730 nécessite un suivi pour confirmer le respect ou la régularisation de son délai.

Opinion de l'Auditeur :

Au vu des informations disponibles, la **gestion des délais d'exécution des marchés audités apparaît globalement satisfaisante**.

Risques :

Les retards constatés dans l'exécution de certains marchés exposent l'autorité contractante aux risques suivants :

- risque de retard dans la mise en œuvre des marchés, susceptible d'affecter la disponibilité des biens ou services au profit des bénéficiaires ;

Recommandations :

- veiller au suivi rigoureux des délais contractuels.

Appréciation finale de la gestion administrative et technique d'exécution

La mission a procédé à une synthèse des résultats consolidés. Cette synthèse combine :

- les taux de performance sur la gestion administrative par marché ;
- les motifs et impact des écarts constatés.
- la conclusion sur la conformité du marché à l'étape de la gestion administrative, technique prend en compte le taux de performance qui doit être d'au moins 80% pour déclarer un marché conforme.

Tableau n°21 : Synthèse – Evaluation finale de la conformité de la procédure d'exécution

N°	N° de Marché	Libellés des Marchés	Montant	Mode de passation	Statut "Auditabilité"	Taux de Performance (Moyen)	Opinion de l'Auditeur		Observations (Motifs et impact des écarts)
							Appréciation de la Performance (selon le barème)	Conclusion (conforme ou non conforme)	
1	AOOI Contrat 1730 DU 31/07/2023	Réalisation des travaux des Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable Multi Villages (SAEPmV) de Tangbo Djèvié et de Touhoue	5 776 652 249 FCFA	AOOI	Auditable	100%	Très Satisfaisante	Conforme	
2	AMI-DP Contrat N°0597 DU 20/05/2024	Recrutement d'une agence de communication pour l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie et du plan de communication de l'ANAEPMR (Accord cadre à bons de commande et marchés subséquents)	511 633 699 F CFA	AMI-DP	Auditable	100%	Très Satisfaisante	Conforme	
3	DRP Accord-Cadre N°00041 du 09/11/2023	Entretien et réparation des matériels de bureau, informatiques et autres de l'ANAEPMR	7 080 000FCFA	DRP	Auditable	100%	Très Satisfaisante	Conforme	
4	DC Contrat N°1765 du 02/08/2023	Acquisition de climatiseurs au profit de l'ANAEPMR	6 425 100 FCFA	DC	Auditable	100%	Très Satisfaisante	Conforme	
5	DC Accord-Cadre N°00039 DU 06/11/2023	Entretien et réparation du groupe électrogène de l'ANAEPMR	5 310 000 FCFA	DC	Auditable	100%	Très Satisfaisante	Conforme	

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille A20)

1. Analyse quantitative

L'évaluation quantitative montre que les cinq (05) marchés audités ont été jugés entièrement conformes aux exigences de la procédure d'exécution, soit un taux de conformité global de 100 %.

2. Analyse qualitative

L'atteinte de ce niveau maximal de conformité (100 %) s'explique par une maîtrise qualitative remarquable de la phase d'exécution par l'Autorité Contractante. Les points forts suivants ont été mis en évidence lors des travaux d'audit :

- **Rigueur dans la gestion administrative** : L'ensemble des pièces justificatives obligatoires de la phase d'exécution (ordres de service de démarrer les prestations, rapports d'avancement, correspondances) est systématiquement disponible, bien classé et parfaitement traçable pour chaque dossier.
- **Qualité et transparence des opérations techniques** : Les réceptions de fournitures et de travaux ont été rigoureusement matérialisées par des Procès-Verbaux (PV) de réception (provisoire et définitive) réguliers, attestant de la conformité technique des livrables par rapport aux exigences des Dossiers d'Appel à Concurrence (DAC).
- **Respect strict des engagements temporels** : Aucun retard critique ou dépassement injustifié des délais contractuels n'a été constaté. Le suivi des calendriers d'exécution est maîtrisé, ce qui sécurise l'atteinte des objectifs de performance de l'institution sans générer de litiges ou d'intérêts moratoires.

Conclusion

La gestion administrative, technique et temporelle des marchés audités présente un niveau de conformité globalement très satisfaisante, justifié par le fait que plusieurs marchés soient encore en cours d'exécution.

Commentaire de l'autorité contractante (sur la conformité de la gestion administrative, technique et du respect des délais d'exécution des marchés sélectionnés)

Dans le cadre de la conclusion générale relative à la conformité des procédures d'exécution des marchés, aucun constat particulier n'a été relevé par l'équipe d'audit.

En conséquence, aucun commentaire formel n'a été formulé par l'Autorité Contractante, les résultats de l'audit ayant été jugés conformes et satisfaisants par celle-ci.

De ce fait, aucune observation ni action corrective n'a été jugée nécessaire, et la conclusion générale du présent rapport demeure inchangée.

Vérification de la conformité de la gestion administrative particulière de l'exécution des marchés

Cette étape de vérification vise à apprécier la manière dont l'autorité contractante prend en charge ces situations particulières, en s'assurant du respect des procédures prévues par la réglementation en vigueur. Elle permet également d'évaluer sa capacité à gérer efficacement ces cas exceptionnels, tout en veillant à préserver la continuité des prestations et à encadrer les risques liés à l'exécution contractuelle.

6.3.1.1 Contrôle de la conformité dans la gestion des avenants

Ce contrôle vise à vérifier si les avenants respectent les conditions de fond et de forme prévues par la législation en vigueur, notamment en termes de justification, de seuils autorisés et de procédures d'approbation.

La mission a procédé à la vérification de la conformité des avenants conclus dans le cadre des marchés publics audités.

Au terme de l'évaluation consolidée de la gestion administrative, technique et des délais d'exécution des marchés auditables, et conformément à la documentation mise à notre disposition, **aucun marché n'a fait l'objet d'avenant.**

6.3.1.2 Vérification de la conformité dans la gestion des résiliations de marchés audités

La mission a procédé à la vérification de la conformité de la résiliation des marchés sélectionnés. Cette évaluation s'est appuyée sur les grilles de vérification de conformité, et a été renseignée dans le fichier Excel, sur la feuille normée intitulée « RESILIATION », annexée au présent rapport.

L'analyse des documents et informations fournis montre **qu'aucun des marchés audités n'a fait l'objet d'une résiliation** durant la période examinée. En conséquence, aucune évaluation de conformité n'a pu être réalisée au niveau de la feuille normée « RESILIATION ».

6.4 Appréciation générale de la conformité des procédures de passation et d'exécution

L'appréciation générale de la conformité des procédures de passation et d'exécution auditées repose sur la consolidation des résultats obtenus à l'issue de l'analyse des marchés sélectionnés. Elle permet de porter une opinion globale sur la régularité de chaque marché, à partir de deux axes d'évaluation complémentaires:

- **l'analyse de la procédure de passation**, depuis la planification des acquisitions jusqu'à l'attribution du marché, en tenant compte des modalités prévues dans le Plan de Passation des Marchés (PPM);
- **l'évaluation de la procédure d'exécution des marchés (gestion administrative générale de l'exécution**, gestion administrative particulière de l'exécution et évaluation du niveau de respect des délais contractuels d'exécution des marchés publics), fondée sur les pièces justificatives et le déroulement contractuel.

Les résultats sont structurés dans un tableau récapitulatif, renseigné pour chaque marché audité, permettant d'identifier les marchés conformes, ceux présentant des irrégularités mineures ou majeures, ainsi que les observations associées.

Pour déclarer un marché définitivement conforme (pour tout le cycle de gestion), il faut que le marché soit conjointement conforme à l'étape de la procédure de passation et à l'étape de la procédure d'exécution.

Tableau n°22 : Synthèse – Résultats de l'appréciation générale de la conformité des procédures de passation et d'exécution

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Opinion de l'Auditeur sur la procédure de passation : "Conforme ou Non Conforme"	Opinion de l'Auditeur sur la gestion administrative générale et du respect des délais d'exécution : "Conforme ou Non Conforme"	Conclusion générale "Conforme ou Non Conforme"	Observations (Motifs et impact des écarts)
1	AOOI Contrat 1730 DU 31/07/2023	Réalisation des travaux des Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable Multi Villages (SAEPMV) de Tangbo Djévié et de Touhoue	5 776 652 249 FCFA	AOOI	Conforme	Conforme	Conforme	
2	AMI-DP Contrat N°0597 DU 20/05/2024	Recrutement d'une agence de communication pour l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie et du plan de communication de l'ANAEPMR (Accord cadre à bons de commande et marchés subséquents)	511 633 699 F CFA	AMI-DP	Conforme	Conforme	Conforme	
3	DRP Accord-Cadre N°00041 du 09/11/2023	Entretien et réparation des matériels de bureau, informatiques et autres de l'ANAEPMR	7 080 000FCFA	DRP	Conforme	Conforme	Conforme	
4	DC Contrat N°1765 du 02/08/2023	Acquisition de climatiseurs au profit de l'ANAEPMR	6 425 100 FCFA	DC	Conforme	Conforme	Conforme	
5	DC Accord-Cadre N°00039 DU 06/11/2023	Entretien et réparation du groupe électrogène de l'ANAEPMR	5 310 000 FCFA	DC	Conforme	Conforme	Conforme	

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille Synthèse Passation)

Commentaire sur le Tableau de synthèse

⇒ Marchés sélectionnés

Tous les marchés sélectionnés, **5 marchés** (soit **100%**) ont été jugés **conformes** à l'issue de l'analyse globale des procédures de **passation** et d'**exécution**.

⇒ Marchés passés par gré à gré

Aucun des marchés audités n'a été passé par la procédure de gré à gré, ce qui confirme que l'AC respecte strictement les règles de mise en concurrence.

⇒ **Avenants audités**

Aucun marché n'a fait l'objet d'avenant.

⇒ **Marchés résiliés**

Aucun des marchés audités n'a fait l'objet de résiliation, indiquant une exécution stable et maîtrisée des engagements contractuels.

Conclusion générale

Le niveau global de conformité des procédures de passation et d'exécution est **très satisfaisant**, mettant en évidence la rigueur de l'Autorité Contractante dans la gestion des marchés. L'AC démontre une capacité efficace à organiser, suivre et contrôler ses marchés conformément aux exigences réglementaires.

6.5 Vérification de la mise en œuvre des recommandations des missions d'audit précédentes

La mise en œuvre effective des recommandations témoigne de la volonté de corriger les insuffisances relevées, de renforcer la conformité aux règles en vigueur et d'améliorer les performances de la commande publique.

La mission a procédé à l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations issues des missions d'audit antérieures concernant les marchés publics de l'autorité contractante.

Cette évaluation s'est fondée sur les recommandations **transmises par le commanditaire de l'audit ou obtenues sur place auprès de l'autorité contractante**. L'analyse a permis de juger du niveau d'exécution de chacune d'elles à partir de preuves documentaires ou factuelles. Les résultats de cette évaluation ont été renseignés dans le fichier Excel normé intitulé « **Mise en œuvre Recommandations** », annexé au présent rapport.

Tableau n°23 : Mise en œuvre des recommandations des missions d'audits

N°	Domaine concerné	Recommandations	Marché concerné (Le cas échéant)	Action entreprise	Résultat de l'évaluation	Taux de performance (%)	Justificatifs fournis
1	Passation	S'assurer que toutes les offres, y compris celles liées aux procédures d'entente directe, soient systématiquement inscrites dans le registre spécial des offres. Il est également crucial d'arrêter le registre après chaque procédure (avant l'heure d'ouverture des plis), afin d'assurer le respect des principes de la commande publique.	Tous les marchés	Existence du registre spécial de réception des offres.	Conforme	100%	Registre spécial vu

N°	Domaine concerné	Recommandations	Marché concerné (Le cas échéant)	Action entreprise	Résultat de l'évaluation	Taux de performance (%)	Justificatifs fournis
2	Exécution	Veiller à ce que tous les membres obligatoires de la commission de réception soient présents lors des séances de réception. En cas d'absence, des mesures doivent être prises pour assurer la présence de leurs représentants ou fournir des justifications adéquates de leur absence.	Tous les marchés	Pour les marchés ayant fait objet de réception, la recommandation a été prise en compte	Conforme	90%	Note de service N°17/2023 du 18/08/2023
Taux moyen						95%	

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille « Mise en œuvre Recommandations »)

Constat :

Le taux moyen de 95% démontre que l'AC prend en compte de façon très satisfaisante les recommandations issues des missions d'audits antérieurs notamment celle commanditée par l'ARMP au titre de la gestion budgétaire 2022.

6.6 Vérification de la mise en œuvre des décisions de l'ARMP pour les marchés ayant fait l'objet de recours

La mission a évalué la mise en œuvre des décisions rendues par l'ARMP dans le cadre de marchés ayant fait l'objet de recours contentieux.

Les décisions examinées ont été obtenues auprès du commanditaire ou directement auprès de l'autorité contractante. L'auditeur a vérifié les suites données à chaque décision sur la base de documents justificatifs (lettres, procès-verbaux, DAO révisé, etc.) et d'entretiens réalisés sur le terrain. L'analyse a été renseignée dans le fichier Excel normé intitulé « **Mise en œuvre des décisions de l'ARMP** », annexé au présent rapport.

La synthèse des résultats, extraite du fichier Excel, se présente comme suit :

Tableau n° 24 : Mise en œuvre des décisions de l'ARMP

N°	Référence du marché	Intitulé du marché	Date de la décision	Contenu de la décision	Action entreprise	Résultat de l'évaluation	Taux de performance (%)	Justificatifs fournis
1	DC Contrat N°1765 du 02/08/2023	Acquisition de climatiseurs au profit de l'ANAEPMR	18/07/2023	Levée de suspension sur la procédure	Poursuite de la procédure du marché	Très Satisfaisant	100%	Poursuite de la procédure jusqu'à l'attribution et l'exécution
Taux moyen							100%	

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille « Mise en œuvre CRD »)

Constats :

La mission a constaté que pour le marché N°1765, un **recours avait été introduit** et qu'une décision de l'ARMP avait été rendue pour **lever la suspension de la procédure**. L'Autorité Contractante a immédiatement mis en œuvre les instructions de la décision, poursuivant la procédure jusqu'à l'attribution et l'exécution complète du marché.

Cette action montre que l'AC a su répondre efficacement aux décisions de recours et assurer la continuité du processus contractuel.

Opinion de l'Auditeur :

L'auditeur estime que le recours a été géré de manière appropriée et conforme aux exigences réglementaires. La décision de l'ARMP a été respectée, et l'Autorité Contractante a démontré sa capacité à appliquer correctement les procédures et à maintenir la régularité de l'exécution des marchés malgré le recours contentieux.

6.7 Vérification de la matérialité des marchés sélectionnés et, le cas échéant, d'autres marchés désignés

Le contrôle de la matérialité vise à vérifier l'existence physique, fonctionnelle ou documentaire des prestations financées sur les marchés audités. Cette étape permet de s'assurer que les biens, services ou ouvrages payés ont été effectivement livrés, réalisés ou exécutés conformément aux stipulations contractuelles.

La mission a procédé à la vérification de la matérialité des prestations relatives aux marchés sélectionnés, ainsi qu'à certains marchés additionnels expressément désignés par le commanditaire.

Cette vérification s'est fondée sur les éléments suivants :

- les documents contractuels (DAO, contrats, PV de réception, décomptes, etc.) ;
- les constats physiques réalisés sur site, ou les preuves documentées (photos, témoignages, rapports de mission de suivi, etc.) ;
- la concordance entre les prestations attendues et les prestations effectivement constatées.

Le tableau ci-après présente la synthèse des vérifications menée

Tableau n°25 : Vérification de la matérialité des marchés sélectionnés

N°	Référence du marché	Intitulé du marché	Type de prestation (travaux, fournitures, services)	Localisation ou bénéficiaire	Constat de matérialité	Observations	Conclusion
1	AOOI Contrat 1730 DU 31/07/2023	Réalisation des travaux des Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable Multi Villages (SAEPmV) de Tangbo Djèvié et de Touhoue	Travaux	Tangbo Djèvié et Touhoue	Travaux avancés mais pas achevés	Qualité des travaux acceptable	Conforme
2	AMI-DP Contrat N°0597 DU 20/05/2024	Recrutement d'une agence de communication pour l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie et du plan de communication de l'ANAEPMR (Accord cadre à bons de commande et marchés subséquents)	PI	ANAEPMR	Prestation en cours d'exécution (accord-cadre)	En cours d'exécution	Conforme sous réserve
3	DRP Accord-Cadre N°00041 du 09/11/2023	Entretien et réparation des matériels de bureau, informatiques et autres de l'ANAEPMR	Services	Locaux ANAEPMR	Matériels bien entretenus en bon état et fonctionnels	Satisfaisant	Conforme
4	DC Contrat N°1765 du 02/08/2023	Acquisition de climatiseurs au profit de l'ANAEPMR	Fournitures	ANAEPMR	Prestation en cours d'exécution (accord-cadre)	Satisfaisant	Conforme
5	DC Accord-Cadre N°00039 DU 06/11/2023	Entretien et réparation du groupe électrogène de l'ANAEPMR	Services	Locaux ANAEPMR	Prestation en cours d'exécution (accord-cadre)	Satisfaisant	Conforme

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille « Matérialité »)

7 CONCLUSION

Conformément aux Termes de Références et aux textes juridiques a valeur législative et réglementaires en vigueur, applicables aux différents marchés audités à l'ANAEMPR., une revue des marchés échantillonnés a été réalisée au niveau de l'autorité contractante.

L'audit réalisé sur l'ensemble des marchés sélectionnés met en évidence un niveau global de conformité satisfaisant avec plusieurs bonnes pratiques respectées par l'Autorité Contractante. Parmi les points forts, il convient de souligner : le respect majoritaire des délais de passation, la mise en place régulière du Comité d'Ouverture des Offres (COE) conformément aux exigences réglementaires, ainsi que le respect des différentes étapes de passation des marchés publics et des dossiers types d'appel à concurrence. Ces éléments traduisent un engagement manifeste en faveur de la transparence, de la rigueur et de la qualité de la commande publique.

En conclusion, si le niveau général de conformité est très satisfaisant et reflète un effort notable dans la maîtrise des procédures, des actions correctives ciblées doivent être entreprises par l'Autorité Contractante pour combler les insuffisances identifiées. Le renforcement du suivi documentaire, de la traçabilité et de la planification financière contribuera à améliorer durablement la qualité, la transparence et la sécurité des marchés publics.

8 ANNEXES

Annexe 1 : Liste de présence de restitution

Annexe 2 : Liste des marchés échantillonnés

Annexe 3 : Liste de la documentation à préparer par l'AC

Annexe 4 : Procès -Verbal de restitution

Annexe 5 : Compilation des grilles de vérification de conformité et de matérialité

**Annexe 1 : Liste de présence de
restitution**



LISTE DE PRESENCE DES SEANCES

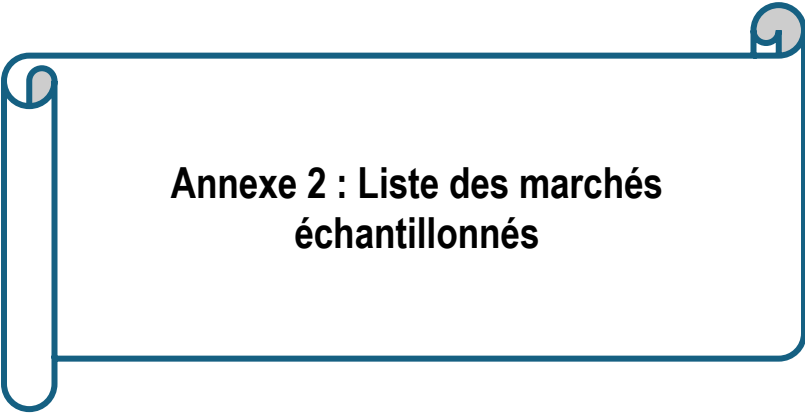
RECRUTEMENT DE CABINETS OU FIRMES POUR LA REALISATION DES AUDITS TECHNIQUES INDEPENDANTS DES MARCHES PUBLICS - LOT 1 : AUDIT DES MARCHES PUBLICS
AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2023

Autorité Contractante : ANAEPMR (seance de restitution)

Date : 17/12/2025

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION/POSTE	CONTACT ET MAIL	EMARGEMENT
1	BOSSIRENOU G. Christian	ANAEPMR	SPM/PRMP	01 69 08 08 11 gboissirenou@presidence.ig	
2	BOGNINOU Roger	ANAEPMR	JAFI	01 69 08 08 11 rbogninou@presidence.ig	
3	AGBA Leon	ANAEPMR	DSEC	01 46 30 43 70 lagba@presidence.ig	
4	AMOSSOU Patrice	Groupeement BELMAG / EVEREST	Auditeur	01 66 75 35 60 pamomou@belmagsa.com	
5	ADJATAN Dénis	Groupeement BELMAG - EVEREST	Auditeur	01 60 26 61 85 regisadjatan@gmail.com	
6					

TEL : (229) 95 19 07 57 / 21 32 47 46 - 03 BP 1678 Cotonou
agolmab@yahoo.fr / ovarast@ovarast-expertises.com



Annexe 2 : Liste des marchés échantillonnés

ANAEPMR					
N°	Références du contrat	Intitulés du marché	Montant TTC	Mode de passation	Nature du marché
1	AOOI Contrat 1730 DU 31/07/2023	Réalisation des travaux des Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable Multi Villages (SAEPmV) de Tangbo Djèvié et de Touhoue	5 776 652 249 FCFA	AOOI	Travaux
2	AMI-DP Contrat N°0597 DU 20/05/2024	Recrutement d'une agence de communication pour l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie et du plan de communication de l'ANAEPMR (Accord cadre à bons de commande et marchés subséquents)	511 633 699 F CFA	AMI-DP	PI
3	DRP Accord-Cadre N°00041 du 09/11/2023	Entretien et réparation des matériels de bureau, informatiques et autres de l'ANAEPMR	7 080 000FCFA	DRP	Services
4	DC Contrat N°1765 du 02/08/2023	Acquisition de climatiseurs au profit de l'ANAEPMR	6 425 100 FCFA	DC	Fournitures
5	DC Accord-Cadre N°00039 DU 06/11/2023	Entretien et réparation du groupe électrogène de l'ANAEPMR	5 310 000 FCFA	DC	Services

**Annexe 3 : Liste de la documentation à
préparer par l'AC**



AUDITS TECHNIQUES INDEPENDANTS DES MARCHES PUBLICS – LOT 1 : AUDIT DES MARCHES PUBLICS AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2023

Liste des documents requis

N°	PIECES ATTENDUES
Pièces d'ordre général	
1	Acte de nomination des membres de la CCMP
2	Acte de nomination du Chef CCMP
3	Acte portant AOF de la CCMP
4	Acte de nomination de la PRMP
5	Acte portant AOF de la PRMP
6	Acte de nomination des membres du SP-PRMP
7	Acte portant AOF du SP-PRMP
8	Plan prévisionnel de passation des marchés de l'exercice sous revue
9	Preuve de validation du PPMP initial par la CCMP et révisé s'il y a lieu
10	Plan prévisionnel révisé de passation des marchés, le cas échéant
11	Preuve de validation du plan révisé par la CCMP, le cas échéant
12	Avis général de passation des marchés au titre de l'exercice sous revue
13	Preuve de publication de l'avis général de passation des marchés
14	Registre spécial de dépôt des offres
15	Les statistiques, les indicateurs de performance sur les marchés
16	Rapports de la PRMP sur la passation et l'exécution des marchés
17	Preuve de transmission des rapports par la PRMP respectivement à l'ARMP et à l'autorité de contrôle (DNCMP/CCMP)
18	Rapports de l'organe de contrôle sur la passation et l'exécution des marchés
19	Preuve de transmission des rapports par le Chef Cellule à l'autorité de contractante
20	Document d'enregistrement (Registre ou Cahier de transmission) des différentes phases de la passation des marchés, qu'elles soient administratives, techniques ou financières
21	La balance générale des comptes et grand livre des comptes fournisseurs pour les institutions, les sociétés, les agences, et autres établissements publics ii. Le compte administratif, le compte de gestion du receveur et le rapport d'exécution budgétaire pour les communes iii. Les états des engagements (DPAF) au titre de l'exercice sous revue pour les ministères
22	Listes des DAO lancés au cours des exercices 2022 et 2023 dont la procédure n'a pas abouti
23	Tout document d'enregistrement (Registre ou Cahier de transmission) des différentes phases de la passation des marchés, qu'elles soient administratives, techniques ou financières
24	Manuel de procédures de la structure le cas échéant
Pièces spécifiques à chaque marché pour la procédure de passation	
25	Dossier d'appel à concurrence (DAC) et éventuellement ses additifs / Cahier de charges pour les ED sans mise en concurrence
26	ANO sur le DAC par la CCMP/DNCMP (Bon à lancer) ou du bailleur en cas de financement extérieur



27	Avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels
28	Preuves de publication de l'avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels
29	Liste d'émargement des candidats ayant retiré le DAO
30	Liste d'émargement des déposants des offres dans le registre spécial
31	Offres ou propositions des soumissionnaires y compris pour les ED
32	PV d'ouverture des offres
33	Note de service de désignation des membres des commissions ad'hoc d'ouvertures et d'évaluation des offres
34	Preuve de publication des PV d'ouverture des offres
35	Déclaration de l'AC en cas d'infructuosité de l'appel d'offre le cas échéant
36	Avis de l'organe de contrôle compétent avant la déclaration d'infructuosité par l'AC si marché relancé
	Preuve de publication de la déclaration d'infructuosité si marché relancé
37	Le PV de délibération de la COE avec la liste de présence des membres présents à ladite séance. Il est signé par au moins 3/5 des membres de la COE.
38	PV d'ouverture des plis par la Commission d'Ouverture et d'Evaluation
39	Rapport d'évaluation sanctionnant les travaux de la COE
40	ANO sur le rapport d'évaluation par la CCMP/DNCMP ou du bailleur en cas de financement extérieur
41	PV d'attribution provisoire
42	Preuve de la publication du PV d'attribution provisoire
43	Courrier de notification à l'attributaire provisoire ou d'invitation à la négociation pour les PI
44	Courriers d'information aux soumissionnaires non retenus
45	Avis d'attribution définitive
46	Preuve de publication de l'avis d'attribution définitive
47	Marché signé, approuvé et enregistré
48	ANO sur le marché par la CCMP/DNCMP ou du bailleur en cas de financement extérieur
49	Bon de commande ou marchés subséquents en cas d'accord-cadre
50	Demandes d'autorisation pour les avenants et les avis d'autorisations de la DNCCP ou du bailleur en cas de financement extérieur
51	Acte de mise en place de la commission de réception (pré-réception technique, provisoire et définitive) des marchés
52	Avis de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) ou de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) le cas échéant pour l'arrêt de la procédure
Pièces complémentaires relatives aux procédures exceptionnelles pour la procédure de passation	
53	Rapport spécial validé par la commission de contrôle de l'autorité contractante pour les Ententes Directes (ED)
54	Requête d'avis et l'avis de conformité/de rejet de la DNCMP (entente directe, appel d'offres restreint)
55	Lettre de demande d'autorisation pour l'AOR, l'ED ou la DRP restreinte élaborée par l'AC
56	Autorisation de l'autorité compétente (entente directe, appel d'offres restreint, DRP restreinte) Article 33 et 35 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
57	Lettres d'invitation à soumissionner déchargées (avec Accusé de réception) pour les consultations restreintes (appel d'offres restreint, demandes de cotations) avec les décharges de fournisseurs consultés
58	Preuve de transmission du marché conclu par entente directe (ED) à l'ARMP pour information
59	Preuve de transmission à la DNCMP des marchés de gré à gré ou ED autorisé en Conseil des Ministres
60	Accusé de réception des fournisseurs consulté des lettres de consultation restreinte (appel d'offres restreint, demandes de cotations)



61	Lettre de notification d'attribution pour les procédures de demandes de cotations et de consultation de consultants
62	Preuve de libération de la garantie de l'offre des différentes soumissions rejetées
63	Demandes d'autorisation pour les avenants et les avis d'autorisations de la DNCCP ou du bailleur en cas de financement extérieur
Pièces spécifiques à chaque marché pour l'exécution administratif des marchés	
64	Ordre de démarrage du service (OS)
65	Cautiion de l'avance de démarrage
66	Cautiion de bonne exécution prévue dans le Cahier de charges hors DC et PI
67	Demandes de paiement (avance, décomptes, attachements ou factures définitives)
68	Cautiion de bonne exécution prévue dans le Cahier de charges hors DC et PI
69	Preuves de paiement (mandats, remises de chèques, ordres de virements)
70	Preuve de remboursement de la cautiion de bonne exécution si réception définitive
71	Avis de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) ou la lettre de demande du titulaire du marché pour la résiliation du contrat, le cas échéant
72	Avis de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) pour les avenants au contrat, le cas échéant
Pièces spécifiques à chaque marché pour l'exécution technique des marchés	
73	Rapport d'étude de faisabilité couvrant les aspects techniques, financiers, environnementaux, sociétaux préalables à la réalisation des travaux
74	Dossier d'exécution validé par le service compétent (Service technique, Maître d'Ouvrage) pour les marchés de travaux
75	Preuve d'existence d'un contrôleur permanent pour la surveillance des travaux (maître d'œuvre)
76	PVs / Rapports de réception des corps d'état pour les marchés de travaux ou Procès-verbaux de réception technique intermédiaire (si applicable dans les contrats à tranches ou à phases techniques)
77	Plans de recollement pour les marchés de travaux
78	PV de réunion de chantier pour les marchés de travaux
79	Le journal de chantier est disponible et tenu à jour sur le chantier en permanence ou Main courante du chantier ou registre des visites du maître d'ouvrage / maître d'œuvre
80	Rapports de contrôle/suivi conformément aux clauses contractuelles
81	Rapport de supervision et de contrôle du service technique ou du bureau de contrôle pour les marchés de travaux
	PV de pré-réception technique s'il y a lieu
82	PV de réception provisoire et définitif
	Attestations de service fait ou bordereaux de livraison
83	Rapports (livrables) validés pour les PI
84	Procès-verbal de mise en service (pour les équipements techniques, installations ou logiciels) : Pour les marchés de fournitures et services
85	Certificat de conformité technique / Attestation de garantie (équipements spécialisés) si applicable
86	Mise à disposition officielle du livrable (note de transmission ou rapport de dépôt) : PI
87	Registre ou fiche de stock des matières retraçant les entrées de biens et les sorties
	Guide de procédures sur la gestion de la comptabilité matières

Annexe 4 : Procès -Verbal de restitution



REPUBLIQUE DU BENIN



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE



AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS



ARMP AUTORITÉ DE
RÉGULATION DES
MARCHÉS PUBLICS
PRESIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

**MISSION D'AUDIT INDEPENDANT DES MARCHES PUBLICS DE
DIFFERENTES AUTORITES CONTRACTANTES AU TITRE DE LA GESTION
BUDGETAIRE 2023**

Mission réalisée par le Groupement

BELMAG SARL- EVEREST EXPERTISES ASSOCIES

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE
RESTITUTION DE LA MISSION D'AUDIT**

Commanditaire de la mission : Autorité de Régulation des marchés Publics (ARMP)

Consultant : Groupement BELMAG SARL- EVEREST EXPERTISES ASSOCIES

Autorité Contractante Concernée : AGENCE NATIONALE
D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE EN MILIEU RURAL (ANAEMR)

DECEMBRE 2025



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE RESTITUTION DE LA MISSION D'AUDIT

MISSION D'AUDIT INDEPENDANT DES MARCHES PUBLICS DE DIFFERENTES AUTORITES CONTRATANTES AU TITRE DE LA GESTION BUDGETAIRE 2023

Commanditaire de la mission : Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP)

Consultant : Groupement BELMAG SARL- EVEREST EXPERTISES ASSOCIES

**Autorité Contractante concernée : AGENCE NATIONALE
D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE EN MILIEU RURAL (ANAEMR)**

L'an deux mil vingt et cinq et le mercredi 17 Décembre à 09 h 37 minutes a eu lieu à la salle de réunion de l'AGENCE NATIONALE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE EN MILIEU RURAL (ANAEMR), la séance de restitution de la mission d'audit de conformité des marchés publics passés au titre de l'exercice budgétaire 2023 au niveau de l'Autorité contractante susmentionnée.

Cette séance de restitution qui est une exigence des Termes de Référence de la mission d'audit commanditée par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) au consultant indépendant mandaté a pour objectif non seulement de partager avec les responsables concernés de l'Autorité Contractante, le point des constats faits au cours de la revue de conformité et des procédures de passation et d'exécution par la mission, mais aussi de recueillir de la part de l'autorité contractante les contres observations.

Présidée par Monsieur BODJRENOU G. Christian en qualité de PRMP, la séance a connu la participation effective des acteurs de la chaîne des dépenses publiques de l'autorité contractante auditée ainsi que de l'équipe des auditeurs.

Au cours de cette séance, le point des marchés audités et les observations d'ordre général retraçant les points positifs et négatifs ont été partagées par l'équipe d'audit aux représentants de l'autorité contractante présentes. A la fin de cette présentation, les représentants de l'AC ont fait une observation sur le seul point négatif relevé dans les observations. En effet, la mission a relevé le non-respect du montant de la garantie de soumission d'un marché (calcul fait sur le PPM 2023). L'AC a fait observer que le marché a été lancé en 2022. Ainsi, le montant de la garantie a été calculé sur le montant prévisionnel du PPM 2022. C'est lors du report de ce marché sur le PPM 2023 que le montant prévisionnel a été révisé en adéquation avec le budget indiqué dans le plan de travail annuel de la structure, gestion 2023.



La liste de présence de la séance ainsi que la fiche de synthèse regroupant le point de l'échantillonnage fait et les observations d'ordre générale et spécifique sont jointes au présent procès-verbal.

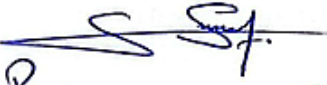
La séance a pris fin à 10 heures 20 minute précises.

Ont signé :


Guoman Christian BOSSIRENou
PRMP/ANAEPMR


BOGNINDU Roger
DAS/ANAEPMR


AGBA Lelon
DSEC/ANAEPMR


Patrice AMOSSOU
Auditeur


Denis ASSATAN
Auditeur

**Annexe 5 : Compilation des grilles de
vérification de conformité et de
matérialité**